

## NOTITIA HISTORICA.

(*Gallia Christiana nova*, tom. VIII, col. 1126, in episcopis Carnot.)

Gaufrido et suo et summi pontificis iudicio e sede Carnotena dejecto, factaque clero Carnotensi alterius subrogandi ab Urbano potestate, Ivo omnium calentis electus est. Natus is in agro Bellovacensi ex genere minime nobili, ut ipse testatur epistolis 3, 12, 22, patrem habuit Hugonem de Altoyle, si Frontoni fides, matrem vero Hilcemburgim, cuius nomen inscribitur necrologio Sancti Quintini Bellovacensis iv Idus Februarii. Post humaniorum litterarum et philosophiæ studia Parisiis confecta, theologiæ operam dedit in monasterio Becceensi sub beato Lanfranco. Primum fuit canonicus Nigellensis ex Sammarthano nostro in collectaneis. Postea vocatus a Guidone Belvacensi episcopo, præficitur præfatus, seu præpositus, aut abbas canonicis regularibus Sancti Quintini, quam extra muros urbis suæ considerat abbatiam hic episcopus. Ivo non solum huic loco quædam patrimonii sui prædia contulit, sed pro more horumce temporum in monasteriis usurpato theologiæ ibi docuit, canonumque jam peritissimus quasdam constitutiones sodalibus suis dedit, unde pro canonicorum regularium institutore non immerito habetur. Collectionem quoque canonum, seu ex canonibus sanctorum compendiosam decretum tunc temporis concinnavit, quo ante Gratiani tempora utebantur juristæ: in eo Burchardum Vormatiæ episcopum ita accurate secutus, ut etiam ejus menda in suum opus transcripserit, non secus ac ipse Burchardus Reginonis. Jam multos annos in regimine transegerat Ivo, cum dejecti in locum Gaufridi, tale nihil suspicans, canonicæ, juxta monita summi pontificis Urbani, a clero et populo electus est, regniæ renitens præsentatus, a quo virgam quidem pastorem accepit, sed non pariter consecrationem ab episcopo: nusquam enim Richerius Senonensis archipræsul, qui Gaufrido deposito favebat, diem Ivoni ad consecrationem, petentibus licet et pulsantibus clericis, præfigere voluit, de quo Ivo epist. 8 conqueritur, ubi Richerium Senonensem archiepiscopum sic alloquitur: « Aliunde me expetisse benedictionem calumniâmini, veritate teste verum dicam, quia nec episcopatum, nec benedictionem episcopalem a vobis petii, nec a quoquam. Sed cum clericorum primo ingenio, postea violentia regi fuissem præsentatus, et inde cum virga pastorali a rege mihi intrusa ad ecclesiam Carnotensem adductus, cumque clericis petentibus et pulsantibus nullum d. em consecrationis meæ velletis præfigere, interea consilium mihi fuit electioni eorum non omnimode as-

ensum præbere, donec certus scirem et de Gaufridi depositione et summi pontificis voluntate. Ad quem cum pervenissem, ad petitionem ecclesiæ Carnotensis apostolica auctoritate sum constrictus et ita in episcopum consecratus. » De hac consecratione facta forte die ipsa 23 Novembris 1090 Urbanus papa litteras ad clerum populumque Carnotensem dedit Capuæ viii Kalendas Decemb., ut Ivonem episcopum in Gaufridi exauctorati locum reciperent, et crastina die ad Richerium Senonensem archiepiscopum, cui significat Ivonem canonicè electum a se consecratum fuisse, quia ipse el manum imponere recusaverat, rogatque ut eum benigne complectatur, eique ad Ecclesiæ suæ regimen auxilium suum largiatur. Neque tamen sic quievit Richerius. Audiamus iterum Ivonem epistola 12: « Senonensis archiepiscopus consilio Parisiensis episcopi infatuatus, adhibito sibi eodem Parisiensi episcopo, et duobus aliis non dissimilis recordiæ, Meldensi et Trecassino, hoc anno Stampis de ordinatione, quam a vobis acceperam, me satis inordinate accusavit, dicens me in majestatem regiam offendisse, qui a sede apostolica consecrationem præsumpseram accepisse. Cum itaque conarentur Gaufridum depositum contra decretum vestrum in statum pristinum reformare, et in me depositionis sententiam proferre, sedem apostolicam appellavi, et decretis apostolicis quamvis ca non nisi in futurum timerent, a sua præsumptione revocavi, appellationem tamen nec prosequi taxaverunt, nec plenam pacem mecum habere voluerunt. » Hanc autem epistolam scriptam sicut et concilium Stampis habitum anno 1091 putamus, quo Ivo memoratur episcopus in veteri charta apud Sammarthanos: « Actum anno 1091, indict. xiv, regnante Philippo, in Ecclesia B. Quintini Ivone existente abbate, tunc Carnotensium præsule. » Occurrit et in charta monasterii Vindocinensis anno 1091 indictione xiv, feria sexta hebdomadæ Paschalis xiv Kalend. Maii, eo anno ordinatus, quo juxta caput ecclesiæ Vindocinensis recepit conventionem vice abbatis inter Garnaldum de Charismot et monachos. Unde jure concluditur epistolam Urbani tam ad populum clerumque Carnotensem Capuæ viii Kal. Decemb. quam ad Richerium metropolitam vii Kal. ejusdem, anno 1090 ascribendas esse. Carnotensem episcopatum adeptus Ivo, non propterea curam cœnobii Sancti Quintini Belvacensis deposuit, renitentibus hujus ecclesiæ canonicis, ad quos scribit epistolam 17, ut alium sibi præficiant

XI

abbatem, quod tandem obtinuit, ut ex epistolis 31 A et 32 planum est, cum praelationem in manibus Fulconis episcopi Belvacensis omnino ejuravit.

Subscripsit anno 1092, præcepto Roberti de Belismo pro monachis Majoris Monasterii. Eodem anno Philippi regis odio, qui in legitimum Berthæ uxoris thalamum Bertradam Fulconis comitis Andegav. uxorem, nonnullis Galliæ præsulibus patrocinantibus etiam ac fœdè conniventibus, superinduxerat, vir iste justitiam tenax, et tantum flagitium dissimulare non valens, diris modis fatigatus est, maxime ab Hugone Puiseti domino, qui eum pene per annum in carcere clausum, persæpe etiam absque pane retinuit, magna animi firmitate et constantia pellicis depravatæ, et regis concupiscentiæ sese opponentem. De hoc contubernio et ira regis B hijs expostulat Ivo verbis epistola 22, ad eundem Philippum : « Quoniam, » inquit, « præcedente divina gratia de stereore pauper usque ad solium principum per manum vestram elevatus sum, factor me post Deum pro posse meo cuncta vobis debere quæ vestro congruunt honori et salutis ; sed quia exasperatus propter salubres monitus, quos serenitati vestræ ex summa fidelitate et charitate direxi, me diffiduciastis, et bonæ episcopalis domus dripiendâ adversariis nostris exposuistis, gravia et grandia inde perpeusus incommoda, regali curiæ ad præsens nec secure possum interesse, nec honeste. Supplico itaque majestati vestræ ut regia interim me mansuetudine supportetis, donec possim aliquantulum respirare et damna, quæ mihi pene usque ad penuriam panis inflictæ sunt alicua ex parte reparare. »

Vinculis exemptus hæc scribebat, Rayualdi fortasse Remensis archiepiscopi et suffraganeorum opera, quibus Urbanus papa pro ereptione Carnotensis episcopi scripserat vi Kalendas Novembris 1092. Altaria sex Eustachio abbati et monachis sancti Petri Carnotensis concessit libera, scilicet de Bruerolis, de Ermentariis, de Roheria, de Buxeto, de Cruciaco et de Castellariis Kalendis Julii 1093. Gaufridum Vindocinensem abbatem consecravit ix vel xi Kalendas Septembris anni ejusdem : attamen in epistola 21 adhuc se in ergastulo clausum dicit, quando corpus sancti Juliani translatum est : hæc D autem facta dicitur translatio xvi Kalendas Novemb. anno 1093, viii ordinationis Hoelli episcopi Cenomanensis, qui ordinatus est xi Kalendas Maii 1085, ac proinde, pro 1093 legendum forte 1092, qui annus cum ordinatione optime quadrat. Præter enim jam dicta, mense adhuc Novembri anni 1093 cum Urbano papa Romam pacifice intravit Ivo, ibique eum dimisit mense Januario. Reversus Becenses inter et Molismenses monachos ortam de cella Pexiacensi controversiam composuit anno 1094. Vocatus ad concilium Remense pro nuptiis regis et Ivonis depositione qui eis contradicebat, habitum xv Kalendas Octobris ejusdem anni, cui aliquo modo præfuit Richerius archiepiscopus Se-

nonensis ipsi infensus, adesse noluit, sed ad eundem Richerium scripsit epistolam 35. Monachis Cluniacensibus monasterii extra urbem ædificandi licentiam fecit iii Nonas Januarii. Concilio Arvernensi adfuit die viii Nov. 1095, et Turonensi anno 1096 ubi subscripsit decreto Urbani II pro subji-ciendo Cormaricensi abbate Sancto Martino. Ad eundem scripsit anno eodem pontificem pro Willelmo Parisiensi electo, qui cum et Galterio Meldensi Sanctionem Aurelianensem episcop. consecravit apud Carnotum. Subscripsit chartæ fundationis abbatiæ de Rota tertio idus Februarii anni 1096 ineuntis. Guillelmo Nivernensi comiti adfuit donanti ecclesiam Sancti Stephani apud Nivernum a se restitutam abbati et monachis Cluniacensibus anno 1097, ac diris devovit omnes qui huic dono quoquomodo auderent refragari. Ecclesiam eandem consecravit Idibus Decembris. Gaufridum de Prulliaco comitem Vindocinensem jura et privilegia monasterii sanctissimæ Trinitatis agnoscere persuasit eodem anno, et cum abbate conciliavit. Scripsit quoque Urbano II pro consecratione Daimberti Senonensis electi, et insequentis anni initio 1098 contra electionem Joannis Aurelianensis. Altaria de Basenvilla, de Bisconcellis et de Bovenivilla sine redemptione vicarii monachis Majoris Monasterii concessit tertio Idus Maii. Hoc eodem ineunte anno onus pontificium abdicare voluit, ideoque Urbano pontifici maximo his verbis scripsit epistolam 67. « Ecce jam hoc transacto septennio vineam mihi commissam pro posse meo excolui, fructum autem quem quærebam non inveni. Detur ergo libertas octavo anno, ut hoc principium veræ octavæ aggrediar, ut possim mihi sabbatizare, dulces fructus contemplationis carpere et octavæ illius gaudia prælibare. Quod si vestra permissione id modo non facio, necessitate tamen me oportebit id facere propter renovatas in me veteri de causa regis inimicitias, et propter parochianos meos contemptores verbi Dei, qui proni sunt solis terrenis inhiare. » Pontificis hortatu episcopali curæ haud renuntiavit. Quinimo eam inter maximas procellas Ecclesiæque Gallicanæ propudiosum tunc temporis statum laudatissime sustinuit; testes sunt ipsius complures litteræ, quibus agit de cathedralium ecclesiarum et episcoporum ordinatione, de legatorum et missorum a latere comprimendo fastu, quibus Gallicana sæpius gravabatur ecclesia. Legenda ejus epistola 153, ad Richardum Albanensem episcopum legatum apostolicum, qui eum tanquam publicæ simoniæ reum graviter redarguerat, ad quæ respondit decanum quidem, cantorem et alios quosdam in ecclesia Carnotensi plura exigere in receptione canonicorum, quæ rescindere conatus fuerat, sed incassum, quod ii se tuerentur exemplo ministrorum curiæ Romanæ, apud quos venalia sunt omnia. Interea Ivo episcopus canonicos regulares e S. Quintino accitos in ecclesia S. Joannis in Valle instituit anno 1099, eisque multa largitus est.

Synodo Stampensi eodem adfuit anno, et Majoris Monasterii monachis concessit, ut ecclesiam construerent apud Franchamvillam. Latum a rege decretum de expellendis monachis, canonicisque in ecclesia Pisciacensi restituendis sub anathemate confirmavit anno 1100. Circa id tempus omnium Ecclesiarum sollicitudine pressus, scribit ad Galterium Meldensem episcopum de incontinentia monialium Sanctæ Færæ, quas monet ut corrigat, vel monachos earum loco substituat. Paschalis II bulla data xvi Kalendas Martii anni ejusdem episcoporum Carnotensium domum, quam magnis Ivo impensis ædificaverat, exenit ab omni spoliatione tunc temporis post episcopi obitum fieri solita, juxta concilii Arvernensis decretum.

Annus Incarnationis 1104 componitur cum anno episcopatus Ivonis xiv et Philippi regis xlv, in tabulis Sancti Petri. Hoc eodem interfuit concilio Trecensi v Nonas Aprilis et subscripsit diplomati Hugonis Campaniæ comitis pro Molismensi monasterio. Adfuit et synodo pro reconciliatione regis apud Balgenciacum, Ivonis efflagitatu 30 Julii habitæ. Celebratum aliud concilium apud Parisios, Ivone præsentem, iv Nonas Decemb. indict. xiii Paschalis II sexto, ad reconciliandum absolvendumque regem Philippum, qui simul cum Bertrada juravit divortium. In concilio Pictaviensi anni ejusdem sententia Burdegalensis concilii de Marestasio pro Angeriaccensibus adversus Maxentianos monachos lata examini Ivonis commissa fuit, ab eodemque et collegis confirmata. Datam ab eo Beccensibus ecclesiam Sancti Nicasi de Mellento confirmavit Paschalis II secundo Idus April. 1104. Insequenti Henricus comes Blesensis et uxor Adela ad preces Ivonis domum episcopalem a prava consuetudine suppellectilis diripiendæ liberam reddiderunt, quorum beneficium auctoritate sua confirmavit Philippus rex anno regni 46. Libertatem ecclesiæ de Burgo-medio ad preces Adelæ comitissæ ratam habuit Ivo eodem anno, quo adfuit electioni Radulfi abbatis Sancti Quintini in festo Dedicationis. De mandato Paschalis II diremit anno 1106 querelam quæ inerat inter Ivonem de Curvavilla, vicecomitem Hugonem et Rotrocum Perticensis comitem, qui ad sacrum bellum ituris pacem turbabat. Invitatus ab Ivone Pascha peregit apud Carnotum Paschalis papa anno 1107.

Locum Bernardo a Rotroco comite ad construendum monasterium datum anno eodem confirmavit Ivo et cometerium consecravit. Dedit litteras super controversia ratione ecclesiæ Villæmendis inter Columbenses monachos et moniales sancti Aviti viii Kalendas Septembris. Interfuit anno 1108 exsequiis Philippi regis, et statim post sacro Ludovici regis Aureliæ celebrato, Remensibus clericis nequidquam refragantibus, qua de re scripsit apostolicam epistolam 189. Subscripsit 1109 præcepto Ludovici VI regis de libertate testandi et bellandi pro sertis Ecclesiæ Parisiensis. *Carrucatum* terræ

A in territorio de Garzeis secus fluvium Tironum ad construendum monasterium cum capitulo concessit tertio Nonas Februarii 1110. Subscripsit diplomati Ludovici regis pro canonicis Sanctæ Genevæ, iv Idus Martii anni 1111. Ad concilia Viennense et Ansanum vocatus anno 1112 se excusavit.

B Subscripsit eodem anno regis Ludovici litteris in gratiam Floriacensium. Principis ejusdem chartam pro fundatione vel potius dotatione S. Victoris Parisiensis sua subscriptione munivit cum plurimis præsulibus anno 1113. Cum Arnauo decano totaque Carnotensi Ecclesia institutam Tironensem abbatiam approbavit, eique multa concessit privilegia tertio Nonas Februarii, et anno elapso sigillum apposuit suum instrumento confirmationis eorumdem privilegiorum cum Conone Prænestino sedis apostolicæ legato tertio Nonas Febr. monachis Majoris Monasterii concessit ecclesiam de Hanchis, quam Paganus canonicus tenebat, et quidquid eis ab ipsius fratribus tribuebatur anno 1114. Eodem Paschalis II v Kalendas Novemb. confirmavit decretum prius ab Ivone latum contra præpositos qui gravabant capitulum, et angariis ecclesiasticos inferiores vexabant, aliaque ab eodem statuta, qua quidem bulla offensi præpositi, adversus Ivonem regem Ludovicum commovere nisi sunt, litterasque ipsius ad eundem obtinuerunt, cui respondit Ivo epistola 263, qua de re legendus Souchetus in novis observationibus ad epistolas Ivonis pagg. 252 et seq.

C Annus ordinationis Ivonis xxv illigatur cum anno xvi Paschalis II, Incarnationis 1114, in instrumento quodam ecclesiæ Sancti Nicolai apud Souchetum pag. 254. « Facta est autem hæc cartula anno ab Incarnatione Domini 1114, ordinationis vero domini Paschalis papæ xvi, atque ordinationis domini Ivonis Carnotensis episcopi xxv, etc. » Idem Souchetus refert bullam Paschalis II Romæ pridie Idus Martii, Ivoni Carnotensi et Radulfo Santonensi datam, qui duo concilio Arvernensi adfuerant, ut juxta concilii decretum, altaria, quæ ab annis triginta et sub vicariorum redemptione monachi possidebant, libera eis relinquerent. Redditam ab Ivone de Curvavilla ecclesiam Sancti Nicolai fratribus de Sancto Joanne concessit Ivo anno 1115, indict. viii. Gravem habuit cum Bernardo Bonævallis abbate querelam, quam a Roberto de Arbrisello compositam indicat Roberti Vitæ scriptor paulo ante ejusdem obitum, quem anno 1116 exeunte, qui nunc numeratur 1117; accidisse voluit. Ex chronico enim S. Albini Andegavensis: « Anno 1116; obiit Robertus de Arbrissel quinto Kalendas Martii. » Huic aliud non minoris ponderis argumentum subjicit doctissimus Pagi, Guillelmi nempe Nivernensis comitis anno 1116 ex chronicis Fiscanensi et Vezeliacensi capti, eorumque qui eum ceperant excommunicatorum, mentionem fieri in epistola 275 Ivonis: unde concludit

anno 1117. Mabillonius vero post Albericum, Elianandum, priscum Sancti Quintini Kalendarium, etc. Ivonem sub finem anni 1116 obiisse; sed pace tantorum virorum dixerim, hæc cum usurpatorum chartis Gaufridi successoris annorum computandorum ratione conciliari nequeunt, qui ex dicendis anno ineunte 1116 auspicatus est episcopatum. Præterea chronicorum diversitas in morte Ivonis, eorum arguit negligentiam. Denique amplius nescio quid, ni fallor, obsequii et reverentiæ debetur Necrologiis ecclesiarum, in quibus mortui sunt et sepulti episcopi, quam aliis dissitarum plerumque ecclesiarum. Atque in Necrologiis ecclesiarum cathedralis et sancti Joannis in Valle obitus Ivonis assignatur ad diem x Kal. Januarii anni 1115. Defunctus Ivo sepelitur in choro ecclesiæ S. Joannis de Valle, sed hostilis hæreticorum rabies pios cineres in ventos impie sæculo xvi dispersit. Pius V, bulla data 18 Nov. 1570, Canonicis Sancti Joannis Lateranensis Regularibus permisit, ut ejus festum quotannis celebrarent. Hanc facultatem ad canonicos Carnotenses extendit sacra rituum congregatio 28 Novembris 1648, procurante P. Natali Minimo Carnotensi, tunc Romæ commorante, ad preces J. B. Soueheti canonici Carnotensis. Philippus ab Eleemysna Bonæ-Spei abbas hoc ei conscripsit epitaphium :

*Reddidit affectus patrem, doctrina magistrum,*

*Regula canonicum, pontificemque gradus,*

*Famosum probitas, humilem natura, verendum*

*Vita severa, senem longa, pudica sacrum.*

*Præsule defuncto, sua tollere mos erat olim*

*Principis, hunc morem principis emit Ivo.*

*Hujus opem læsus, plebs dogmata, fræna malus rex;*

*Sensit egenus opes, pro grege vota Deus.*

Referunt Sammarthani aliud carmen e veteribus membranis viri clarissimi Barubæ Brissonii præsidis in senatu Parisiensis.

*Mente, manu, lingua, doctrina, corporis usu,*

*Prudens, munificus, præstabilis, utilis, insons,*

*Firma columna domus Domini, quam jure salubri*

*Fovij, munivit, instruxit, jugiter auxit*

*Consilio, scriptis, quo viveret ordine rebus,*

*Cujus opem gratis æger, rem sensit egenus,*

*Istius urbis apex memorandus episcopus Ivo,*

*Hac situs expectat adventum Judicis urna.*

De eodem referre quoque juvat sequentes versus in modum epitaphii; qui in ecclesia Sancti Joannis ante excidium legebantur.

*Præsulis Ivonis corpus jacet hic tumulatum,*

*Cujus honos pulsat limen utrumque poli.*

*Juris hic antistes canonum decretu sacrorum*

*Perlegit, legum dogmata dans brevibus.*

*Mystica sacra alibi dantur, rex, quam tibi Rønis,*

*Consultorque tuis, rex vocitatus abis,*

*Hunc capit Hugo comes Carnutum mænia tentans,*

*Quem pia plebs redimit sumptibus innumeris*

*Aere suo utque opera renovavit præsulis ædes,*

*A Firmat Joannis, qua jacet, abbatiam,*  
*Atque decanatum Andræ formavit et auxit.*

*Te duce fit Mariæ pulpitus ecclesiæ.*

*Fundamenta loci fecit Belli prioratus,*

*Hic Magdalenæ præparat ecclesiam.*

*Vicenos [s. 25] annosque duos sine crimine sedem*

*Rexit, ab integris moribus atque fide.*

His addenda Martyrologii Carnotensis verba.  
x Kaldas Januarii. Ipso etiam die Dominicæ Incarnationis 1115 obiit pater Ivo hujus sacratissimæ sedis antistes, vir magnæ religionis, ecclesiasticorum et secularium negotiorum prudentissimus, mitis affatu, patientiâ insignis, castitate polens, et tam in divinis quam in philosophia eruditissimus. Qui sex pallia bona, et septem cappas, et infulas tres, et tapetia tria decori hujus ecclesiæ contulit: librum missalem et epistolarium, et textum evangeliorum, et unum lectionarium matutinalem dedit, et omnes argento paravit. Pulpitum miri decoris construxit, scholas fecit, domum episcopalem, quam vilem et ligneam in obitu episcoporum vel discessu, quibusdam prævis consuetudinibus per violentiam Carnotensium comitum indutis ancillatam invenerat, speciosam et lapideam a fundamento refecit, et cum omnibus ad ipsam pertinentibus, sive mobilibus sive immobilibus ex ancilla liberam reddidit, libertatemque ipsam astipulatione privilegiorum et Romanæ sedis, et regis, et comitis, quæ in archivis hujus ecclesiæ habentur, confirmavit. Terram etiam quamdam contiguam eidem domui ad amplitudinem ipsius domus a vicedomino acquisivit et muro clausit. Apud pontem Godinum alias domos ad usus episcopales ædificavit: eandemque villam in multis melioravit. Abbatiam sancti Joannis ex seculari in regularem convertit, instituit et auxit, consilio et auxilio ipsius monasterium infirmorum apud Bellumlocum constitutum fuit. Junioratus omnes hujus ecclesiæ, et precarias in communes redegit usus, et eas in posterum personis distribui tam suo, quam apostolico privilegio vetuit. Angarias et injustas exactiones, et pravas servientium discursiones fieri per præposituras iisdem privilegiis prohibuit. Potestatem quam habebat dandæ præposituræ de Ebrardivilla et cæteris ad eam pertinentibus huic capitulo dedit. Taxata sepehendorum precia in toto hujus ecclesiæ episcopatu cessare fecit. Ad augmentandam tabulam altaris idem moriens centum modios vini reliquit, et in aliis pluribus suæ ecclesiæ et clericis suis multa bona fecit. Legitur quoque in Necrologio Sancti Joannis in Valle: x Kal. Januarii, anno ab Incarnatione Domini 1115, obiit bonæ memoriæ Ivo Carnotensis episcopus, qui Canonicorum Regularium ordinem in hac ecclesia constituit, et eandem rebus suis ampliavit, dans fratrum usibus ecclesiam Sancti Stephani cum rebus ad eam pertinentibus, ecclesiam de Luciaco, ecclesiam de Pontegodano et terram ultra stagnum,

triginta quoque volumina librorum suorum, et A canonikum licet invenire. Editis jam 288 duas novas adjecit Mabillonius in tomo quinto Annalium.

Ab omnibus fere ætatis suæ historicis dilaudatur Ivo : « Lucerna quippe occidentalis, orbis decus, ornamentum ac fulgor Ecclesiæ Gallicanæ, honorifice appellatur a cardinale Baronio. Et certe recondita ac præcellenti eruditione conspicuus, juris divini humanique scientia, et victuris in ævum operum monumentis celeberrimus, eximiis ac plane consentaneis summo præsuli virtutibus, ævo suo non tantum cæteris regni, sed et omnibus Carnotensis Ecclesiæ, si fas affirmare, præluxit episcopis. Præter decretum quod concinnavit, reliquit plurimas epistolas, in quibus quidquid spectat ad jus

Plurima quoque continent quæ ad historiam Ecclesiæ Gallicanæ, imo et universalis, plurimum lucis afferant. Sunt etiam inter ejus opera 24 sermones, quorum quartus a nonnullis Fulberto restituitur. De ipso Ivone plura habentur in editione ejus Operum, quæ in lucem prodiiit anno 1647. Cujus opera, videat lector curiosus in præfatione J.-B. Souchet ad Vitam sancti Bernardi abbatis Tironensis, ejusdemque Veritatis Defensione edita Carnoti anno 1651. Videndi quoque Baronius Annual. tomis undecimo et duodecimo, Spondanus, Possevinus, Bellarminus et alii.

### § 1.

## HISTOIRE DE SAINT YVES.

Yves (1), la lumière et l'oracle de l'Eglise de France en son temps, on pourrait même dire de tout l'Occident, naquit au territoire de Beauvais vers l'année 1040. Son père se nommait Hugues d'Auteuil, et sa mère Hilemburge. L'opinion commune porte que sa famille était noble ; mais Yves témoigne lui-même le contraire dans plusieurs de ses lettres (2). Dès sa plus grande jeunesse il fut appliqué à l'étude des arts libéraux ; après en avoir été instruit en son pays (3), ou même à Paris selon d'autres (4), il alla au Bec perfectionner ce qu'il en savait et étudier les sciences ecclésiastiques. Il y eut pour maître le célèbre Lanfranc, et pour condisciples grand nombre de jeunes gens distingués par leur naissance et leurs mœurs, dont plusieurs furent élevés dans la suite aux premières dignités de l'Eglise. C'était par conséquent avant l'année 1062, que Lanfranc quitta le Bec, et alla à Caen remplir la place d'abbé de Saint-Etienne.

Le goût pour les lettres et la piété qu'Yves prit au Bec, il le cultiva avec autant de succès que de soin. Toute son occupation, lorsqu'il repart dans le monde, fut l'étude de l'antiquité ecclésiastique et la pratique de la vertu. L'on en a la preuve dans les écrits de sa façon qu'il a laissés à la postérité, et l'honneur qu'il fit à tous les divers états qu'il remplit. D'abord il fut chanoine de Nesle, illustre collégiale en Picardie (5), d'où son mérite le fit tirer, pour gouverner la nouvelle maison (6) que Gui, évêque de Beauvais, venait de fonder pour des clercs, à la porte de sa ville épiscopale. Cet établissement fut commencé, non en 1078, comme l'avancent la plupart des écrivains, mais dès 1067, et finit au bout de deux ans, sous l'invocation du martyr saint Quentin. Yves en était déjà supérieur quelques années avant 1079, d'abord sous le titre de prélat, ensuite sous celui d'abbé, quoique dans ses lettres il ne se qualifie que simple prêtre.

Bientôt cette nouvelle communauté s'acquiesça une réputation merveilleuse. Non-seulement Yves en augmenta les revenus, en y transportant quelques domaines de son patrimoine (7) ; mais il fit encore observer une régularité conforme en tout aux anciens canons, et y ouvrit une école célèbre, où il prenait lui-même soin de faire des leçons de théologie. Cette manière de vivre établie à Saint-Quentin, a fait regarder Yves comme un des plus illustres instituteurs de l'ordre des chanoines réguliers. Cet ordre était déjà connu à Rome et à Reims plusieurs années auparavant (8) ; mais Yves le porta à sa perfection. Dès son vivant il eut la consolation de voir que sa maison servit à l'étendre en divers lieux de la France, et que son école fournit d'excellents évêques à plusieurs églises. Ce fut dans le repos de sa retraite qu'il composa les deux recueils de canons (9), l'un plus court, l'autre plus étendu qu'on a de lui, et dont il sera parlé plus amplement dans la suite. Ces écrits, joints au soin qu'il prit lui-même d'enseigner, lui acquirent dès lors le titre de docteur renommé, et des plus renommés de l'Eglise de France : *Inter præcipuos Franciæ doctores eruditione litterarum, tam divinarum quam sæcularium floruit* (10). A cela près, il ne figura pas encore alors beaucoup dans l'Eglise. Le concile d'Issoudun tenu en 1081, fut la seule action d'éclat où on le vit paraître (11).

Il y avait environ quatorze ou quinze ans qu'il gouvernait l'abbaye de Saint-Quentin, lorsque Geoffroi I, évêque de Chartres, deux fois déposé par le pape Grégoire VII pour cause de simonie, se trouvant coupable encore d'autres crimes, se reconnut indigne de l'épiscopat, et y renonça (12). Le pape Urbain II, qui le détermina à prendre ce parti, écrivit en même temps aux Chartrains, pour les inviter à élire un

(1) Bar., an. 1092, n. 2; Ivo, ep. 92, 102; Vita, n. 1.

(2) Ep. 3, 12, 22.

(3) Vit. ib.

(4) Egas, Bul., tom. I, pag. 615; Rob. de Monte add. ad Sig., pag. 750.

(5) Gall. Chr. nov., tom. VIII, pag. 1126.

(6) Gall. Christ. vet., tom. IV, pag. 773, 774.

(7) Nov. ib.; Ivo, Vit., n. 2.

(8) Histoire littéraire de la France, tom. VII, pag. 522, 578.

(9) Ivo, Vit. ib.

(10) Ibid., n. 2; Ord. Vit., lib. x, pag. 810.

(11) Ivo, ep. 181; Mab., Ann., lib. LXIV, n. 107.

(12) Conc., tom. X, pag. 420, 450; Ivo, ep. 1, 2, 8.

autre évêque, et leur indiqua le vénérable abbé de Saint-Quentin, dont il connaissait tout le mérite. L'élection étant tombée sur lui, l'on se saisit de sa personne, de peur que son humilité ne le fit enfuir, et on le présenta au roi Philippe, de qui il reçut le bâton pastoral (13). Mais Richer, archevêque de Sens et métropolitain de la province, à qui appartenait de droit l'ordination du nouvel élu, refusa son ministère sous divers prétextes. Dans la réalité, il se trouvait piqué de ce qu'on avait déposé Geoffroi sans sa participation. Yves, voyant les choses à ce point, voulait renoncer à son élection (14), et en écrivit sur ce pied au pontife romain. On le déterminait toutefois à aller trouver le pape avec les députés de l'église de Chartres (15), qui lui portèrent leurs plaintes touchant le refus de leur archevêque. Urbain, pour couper court, ordonna lui-même le nouvel élu, et le renvoya avec deux lettres en date du vingt-quatre et vingt-cinquième de novembre, l'une au peuple de Chartres, l'autre à l'archevêque Richer.

Presque tous nos écrivains sont partagés sur l'année précise et le lieu de cette ordination. Mais dom Mabillon montre par des preuves qui ne souffrent point de réplique (16), qu'elle se fit à Alatri, où le pape se trouvait alors (17), sur la fin de novembre 1091. Yves, quoiqu'ordonné évêque de Chartres (18), retint encore l'abbaye de Saint-Quentin, et ne s'en démit qu'au bout de quelque temps entre les mains de Foulques, évêque de Beauvais. Alors il écrivit aux Chanoines réguliers, qui la desservaient, pour leur permettre d'élire un autre abbé, et les exhorta à faire un bon choix (19). Il ne laissa pas néanmoins de continuer à la protéger tout le temps qu'il vécut (20).

De retour de son voyage d'Italie en France, il prit possession de son Eglise en vertu de l'investiture du roi, et de l'ordination du pape attestée par ses lettres (21). Mais Richer, son métropolitain, bien loin de le regarder comme évêque, lui écrivit une lettre pleine d'amertume, de mépris, d'injures, et ne le traitait rien moins que d'intrus (22). Yves y répondit avec politesse, mais en même temps avec beaucoup de force, offrant de se justifier canoniquement. A cet effet, il se présenta au concile d'Etampes, où Richer et les évêques de Paris, de Troyes et de Meaux avaient concerté de le déposer, et de rétablir Geoffroi (23). Ils avaient pour prétexte, qu'il était allé contre l'autorité royale, et avait violé les droits de l'église Gallicane, pour s'être fait ordonner ailleurs (24). Mais Yves arrêta le cours de la procédure par un appel au saint siège; et le pape trouva le secret de pacifier toutes choses à cet égard. Yves fut maintenu dans son siège, et Geoffroi concentra dans la partie du diocèse de Chartres, qui était sous la domination de Robert duc de Normandie (25).

A peine cependant notre prélat commençait à jouir de ce calme, qu'il eut le malheur de tomber dans la disgrâce de son prince (26). Ne pouvant en conscience, ni en honneur donner le moindre signe d'approbation à son scandaleux mariage avec Bertrade, comtesse d'Anjou, il refusa généreusement de s'y trouver, quoique le roi l'y eût invité. Il fit encore plus; il le blâma hautement dans ses lettres à divers évêques, et en écrivit au roi même avec une vigueur digne d'un évêque des premiers siècles, sans sortir néanmoins des bornes du respect dû à la majesté royale. C'était en 1092; et dès-lors ce zèle apostolique coûta la liberté au généreux prélat (27). Hugues, seigneur du Puiset et vicomte de Chartres, se saisit de sa personne, et l'enferma au château du Puiset même, pour tâcher de l'abattre et faire par là sa cour au roi Philippe. Yves n'en devint que plus ferme, et Dieu ne le laissa point sans consolation dans ses liens. Guillaume de Ros, abbé de Fécamp, entre autres, l'y visita par ses lettres, où il le félicitait de souffrir pour la même cause qu'autrefois Elie et saint Jean-Baptiste (28). Les Chartrains de leur côté, extrêmement attachés à leur évêque, formèrent le dessein de l'aller délivrer à main armée (29); mais le pacifique prélat en étant averti, arrêta le coup par une lettre admirable. Hoel, évêque du Mans, vint aussi à son secours, et agit si efficacement avec le pape Urbain, qu'ils réussirent à lui procurer son élargissement (30). Yves au reste prit de justes mesures pour que son troupeau n'eût point à souffrir de son absence (31).

Rendu à son église, il se trouva dans une extrême disette, à raison des ravages que les gens du roi avaient faits dans les domaines de l'évêché, et se vit encore chargé de fausses accusations (32). Assuré de son innocence, il en écrivit à Philippe, offrant de s'en justifier juridiquement, soit en concile ou à la cour même du prince. Il refusa néanmoins quelque temps après d'assister à celui de Reims, tenu en 1094, quoiqu'il y eût été invité, par la raison qu'il ne devait pas être jugé hors de sa province (33). Ce fut apparemment sur le même principe qu'il ne voulut point promettre de se trouver à un autre convoqué à Troyes pour le dimanche après la Toussaint, sans avoir eu, au préalable, l'avis du pape Urbain (34). On ne connaît point autrement ce concile; et l'on ignore si notre prélat en fut. Seulement on sait que les archevêques de Reims, de Sens et de Tours en devaient être, et apparemment les évêques de leurs provinces.

En 1095 fut célébré le grand concile de Clermont en Auvergne, auquel le pape présida en personne (35). Yves fut du nombre des évêques qui le composèrent, et eut l'honneur, après la tenue de cette assemblée, d'accompagner le pontife romain jusqu'à Tours (36). Urbain y tint un autre concile auquel Yves assista, comme il avait fait à toutes les autres assemblées que ce pape avait célébrées sur sa route. Le concile de Tours fut tenu au mois de mars 1096; et l'année suivante Yves se trouvait dans le Nivernais, sans qu'on sache à quelle occasion, à moins que ce ne fût encore pour quelque concile (37). En ce voyage il dédia solennellement l'église du monastère de Saint-Etienne, assisté de Gui, évêque diocésain, de Gautier de Châlons-sur-Saône, et d'Humbaud d'Auxerre.

(13) Ivo, ep. 322.

(14) Ep. 3.

(15) Ep. 1, 2.

(16) Mab. ib. l. LXVIII, n. 27.

(17) Yves dans sa lettre 36 fait lui-même mention de ce lieu où il était alors à la suite du pape. Mais au lieu d'Alatri, les éditeurs ont lu *a latere*, qui ne signifie rien en cet endroit.

(18) Ivo, ep. 31.

(19) Ep. 32.

(20) Ep. 195.

(21) Ep. 1, 2, 6.

(22) Ep. 8.

(23) Ep. 12.

(24) Vit. ib. n. 5.

(25) Ep. 6.

(26) Ep. 13-17.

(27) Ep. 19, 21, 22; Alberic *Chr.* par. II, p. 143; *Sug. Vit. Lud.*, p. 500.

(28) Ivo, ep. 19.

(29) Ep. 20.

(30) Ep. 21, 23, 25; *Conc. ib.*, p. 463.

(31) Ivo, ep. 17, 44.

(32) Ep. 22.

(33) Ep. 35.

(34) Ep. 46.

(35) Ep. 58.

(36) *Conc. ib.*, p. 605.

(37) Mab. ib. l. LXIX, n. 76.

Il ne se passa presque point de choses considérables dans l'Eglise de France durant son épiscopat, auxquelles il n'eût beaucoup de part. Il fut du concile d'Etampes en 1099, et de celui de Poitiers l'année suivante, où le roi Philippe et Bertrade furent excommuniés de nouveau, et où les bons évêques eurent beaucoup à souffrir de la part du comte de Poitiers (38). Le légat Richard, évêque d'Albane, en ayant convoqué un autre à Troyes en 1104, Yves s'excusa d'abord d'y aller, et ne laissa pas de s'y trouver (39). Le sujet de l'assemblée était l'absolution du roi, qui fut néanmoins différée à un autre temps. Le trentième de juillet de la même année se tint un autre concile à Beaugency pour le même sujet. Yves y assista encore, et rendit compte au pape Pascal II de ce qui s'y était passé (40). L'absolution du roi ayant été encore retardée, Yves engagea le souverain pontife à l'accélérer, et à user de quelque indulgence envers ce prince. Il se justifia par là du blâme dont le chargeaient quelques-uns, d'avoir eu le plus de part à son excommunication. Dès auparavant il avait donné des preuves du contraire, puisqu'il avait agi auprès d'Urbain II, pour suspendre l'exécution de ce dessein, et en avait fait donner avis au roi par le premier officier de sa cour (41). Enfin Philippe fut solennellement absous à Paris au commencement de décembre 1105, et voulut qu'Yves fût de la cérémonie (42). Avant cette époque, il lui avait déjà rendu l'honneur de ses bonnes grâces, comme il parait par un diplôme accordé à sa prière en faveur de l'église de Chartres (43).

Au bout de trois ans, ce prince étant mort le vingt-neuvième de juillet 1108, on conseilla aussitôt après ses funérailles, à son fils Louis le Gros de se faire sacrer sans délai (44). Ce fut Yves, ce prélat si respectable et si rempli de sagesse, dit l'abbé Suger, qui ouvrit cet avis. En conséquence, on manda Daimbert archevêque de Sens, qui en fit la cérémonie à Orléans le second jour d'août suivant, assisté de tous ses suffragants, du nombre desquels était notre prélat. A peine était-elle finie, que les députés de l'église de Reims, qui prétendaient être la seule en droit de sacrer nos rois, arrivèrent et firent leur opposition. Yves se chargea de leur répondre et de justifier le sacre de Louis (45). C'est ce qu'il exécuta par une belle lettre circulaire adressée à l'église Romaine et à toutes celles qui avaient connaissance de la plainte du clergé de Reims; y montrant que sa prétention n'est fondée ni sur la raison, ni sur la coutume, ni sur la loi, Yves ne borna pas là son affection pour son prince. Il l'engagea encore à se marier, pour l'affermissement de la maison royale, et la tranquillité de l'Eglise et de l'état (46).

En 1112 Josceranne, archevêque de Lyon, indigné, comme plusieurs autres, du traité conclu l'année précédente entre le pape Pascal et l'empereur Henri V, touchant la concession des investitures faites à ce prince, voulut assembler un concile à Anse pour s'y opposer (47). Y ayant invité les évêques de la province de Sens, Yves ne fut point d'avis qu'ils y assistassent; et ils ne s'y trouvèrent point en effet. Il craignait sans doute de rallumer un feu qui paraissait éteint, et qui se ralluma bientôt après. Ne pouvant y apporter d'autre remède, il en écrivit d'une manière pathétique à Brunon, archevêque de Cologne, qu'il savait avoir grand crédit à la cour impériale, afin qu'il l'employât à faire cesser un schisme, qui depuis plus de trente ans divisait le sacerdoce et l'empire (48).

Ce zèle et cette sollicitude pastorale pour le bien de l'Eglise en général éclataient dans toutes les occasions où il s'agissait du violement du bon ordre, même de la part des papes et de leurs légats (49). Nous en avons diverses preuves dans le recueil de ses lettres. En cette sorte de rencontre l'amour des règles l'emportait sur toute considération; et Yves ne reconnaissait pas même ses meilleurs amis. Il était fort lié avec Hugues, archevêque de Lyon, légat du saint siège, et lui avait donné des marques de son attachement, lorsque le pape Urbain l'eut rétabli dans cette dernière dignité, dont il avait été destitué par Victor III (50). Néanmoins Hugues, s'étant avisé d'arrêter le sacre de Daimbert, archevêque de Sens, jusqu'à ce qu'il eût reconnu la primatie de Lyon sur cette autre métropole, Yves lui écrivit à ce sujet avec une vigueur vraiment épiscopale (51). Hugues s'en tint offensé, et en porta ses plaintes au pape, qui en conçut du refroidissement pour notre généreux évêque (52). Mais celui-ci n'en devint que plus ferme, comme il parait par sa lettre à ce pontife, et en prit occasion de faire voir qu'il ne tenait à l'épiscopat, que pour en soutenir l'honneur et le droit des églises; fermé qui lui aurait peut-être attiré la disgrâce du pape et de l'archevêque, sans la médiation de Geoffroi abbé de Vendôme, qui, se trouvant alors à Rome, justifia Yves auprès du pontife Romain, et passant ensuite par Lyon à son retour en France, fit sa paix avec le légat Hugues (53).

Au bout de quelques temps, Yves ayant appris qu'on voulait donner à l'église de Beauvais pour évêque Etienne de Gariande, dont il connaissait l'incapacité et les autres défauts, mit tout en œuvre pour traverser son élection et empêcher son sacre; en quoi il réussit (54). Au contraire il favorisa et appuya de tout son pouvoir celle qu'on fit ensuite de Galon abbé de Saint-Quentin, dont le mérite lui était parfaitement connu (55).

Ce n'est pas seulement par rapport au maintien des canons et de la discipline ecclésiastique, en ce qui regarde le spirituel, que paraissait la généreuse intrépidité de notre prélat; elle se montrait encore en ce qui concerne les coutumes ou devoirs temporels des églises envers les souverains. Yves en a laissé des exemples bien marqués. Le roi Philippe lui ayant ordonné de se trouver avec les troupes de l'église de Chartres en un certain endroit où il devait avoir une entrevue avec Henri roi d'Angleterre et duc de Normandie, mais y ayant joint des conditions qui n'étaient pas d'usage, Yves prit la liberté de lui en faire des remontrances aussi fortes que respectueuses (56). De même Etienne, comte de Chartres et de Blois, exigeant de l'église de Chartres un devoir inusité, Yves s'y opposa avec une vigueur digne d'un évêque attaché aux intérêts de son église (57).

Tant d'occasions où il donna des marques éclatantes de son habileté dans toutes sortes d'affaires, de

(38) *Conc. ib.*, p. 716, 720, 722; Ivo, ap. 95

100.

(39) *Conc. ib.*, p. 740; Ivo, ep. 141.

(40) Ivo, ep. 144.

(41) Ep. 23.

(42) *Conc.*, ib., p. 742.

(43) *Spic.*, t. XIII, p. 296, 297, Mart., *ampl. Col.*

t. I, p. 831.

(44) *Sug. ib.*, p. 295.

(45) Ivo, ep. 175, 179

(46) Ep. 259

(47) *Mab. ib.*, l. LXXII, n. 23.

(48) Ivo, ep. 214.

(49) Ep. 18.

(50) Ep. 24.

(51) Ep. 60.

(52) Ep. 67.

(53) *Goff. Vind.*, l. II, ep. 18.

(54) Ivo, ep. 87, 89, 97, 98.

(55) Ep. 102, 104, 105, 110.

(56) Ep. 28.

(57) Ep. 49.

son amour et de son zèle dans le maintien du bon ordre, firent passer sa réputation dans les pays étrangers. Rome qui le connaissait mieux que les autres, le craignait et le respectait en même temps. L'Angleterre révérait son mérite, sa vertu, et avait souvent recours à ses lumières. C'est ce qu'on voit par les liaisons qu'avait Yves avec le roi Henri I, la reine Mathilde et plusieurs évêques du royaume. Mathilde entre autres avait pour le pieux évêque une estime singulière, dont on découvre de grands traits dans les lettres qu'il lui écrivait (58). A sa considération, elle fit à l'église de Chartres un riche présent en cloches, dont le prélat sut lui faire un remerciement d'un excellent goût pour ce temps-là.

Si l'Église entière et les pays étrangers tirèrent tant de secours de l'épiscopat d'Yves, celle de France en particulier, et principalement le diocèse de Chartres en tirèrent encore davantage. Pour en donner une juste idée, il faudrait faire ici une analyse presque entière du recueil de ses lettres. On y verrait par ses avis et ses décisions à toutes sortes de personnes, qu'il fut en son temps le conseil des évêques et l'oracle des simples fidèles. On y verrait par les instructions et les éclaircissements qu'elles contiennent, combien il aimait la pureté de la foi et des mœurs, et l'observation de la bonne discipline, et combien il a travaillé en faveur de l'une et de l'autre. Ce n'est point pousser les choses trop loin, que de dire à sa gloire, qu'on fut particulièrement redevable à ses soins de l'espèce de renouvellement qui se fit alors dans l'église gallicane, tant parmi les clercs que les laïques, et que ses écrits servirent à maintenir dans la suite.

Quelque sévère au reste que fût Yves dans ses décisions sur les points de morale et de discipline, sa conduite était pleine de lumière, de sagesse, de modération, de douceur. Ce fut par là qu'il sut gagner le cœur de ceux dont il avait combattu les passions. On a pu en remarquer un exemple en la personne du roi de France Philippe I. On en a un autre à l'égard d'Étienne comte de Chartres et de Blois qui, après avoir eu quelques contestations avec le zélé prélat, lui rendit tellement ses bonnes grâces, qu'à sa prière il abolit la pernicieuse coutume établie par ses prédécesseurs, de piller, à la mort de l'évêque de Chartres, la maison épiscopale et tous les domaines de sa dépendance (59) : mais sa douceur n'alla jamais à tolérer le vice. Entre les autres preuves qu'il en donna, il le fit voir particulièrement dans ce qu'il mit en usage pour faire cesser la conduite scandaleuse que tenaient un seigneur de son diocèse, nommé Guillaume, et Adélaïde proche parente d'Adèle comtesse de Chartres (60). Ce fut par sa sagesse et sa douceur qu'il ouvrit les yeux à l'infortuné Roscelin qui, après avoir renoncé à ses erreurs, embrassa la pénitence, comme qu'il a vu dans son histoire (61).

A tant d'excellentes qualités, Yves joignait encore un cœur compatissant envers ceux qui étaient dans l'oppression, ou en quelque autre genre de peine. Dans ces occasions, il se faisait un plaisir et un mérite d'employer en leur faveur le crédit qu'il avait auprès des grands. Entre grand nombre de traits de cette générosité bienfaisante que nous fournissent les lettres du tendre prélat, il suffit de dire que saint Godéfrroi évêque d'Amiens, Geoffroi archevêque de Rouen, et Hubert évêque de Senlis se trouvant dans le cas, en sentirent d'heureux effets (62) : le premier auprès de Louis le Gros, les deux autres auprès du pape Pascal II. Ce pontife ayant été obligé de se réfugier en France, Yves eut l'honneur de le recevoir chez lui, où il célébra la fête de Pâques en 1107, et l'y retint le plus qu'il lui fut possible (63). Geoffroi, abbé de Vendôme, contraint de quitter son monastère par les vexations du seigneur du lieu, trouva une retraite aussi gracieuse qu'honorable auprès de notre généreux évêque (64).

Mais rien ne fut au-dessus du soin qu'Yves prit de l'instruction de son clergé et de son peuple, autant que les besoins de l'Église et de l'état auxquels il était obligé de se prêter, le lui pouvaient permettre (65). Sitôt qu'il eut pris possession de son église, il se mit à instruire, à corriger, à détruire et à planter. Il avait du talent et du zèle pour le faire ; et il trouva de quoi exercer l'un et l'autre. Les sermons qui nous restent de lui, tant imprimés que manuscrits, et qui ne sont apparemment que la moindre partie de ceux qu'il prononça devant son peuple, font foi qu'il lui distribuait souvent le pain de la parole. Non content de lui parler de vive voix, il lui adressait aussi quelquefois des lettres pastorales, dont nous avons un beau modèle dans le recueil de ses autres lettres (66).

Pour ce qui est de sa conduite particulière, quelque occupé qu'il fût du soin de son troupeau et de tant d'autres affaires étrangères, il était aussi intérieur et recueilli en Dieu que lorsqu'il vivait à Saint-Quentin de Beauvais (67). C'est cette piété que Robert de Torigni n'a pas oublié de relever dans l'éloge de ce grand évêque, qui le portait à se plaindre dès le commencement de son épiscopat, d'être obligé de se prêter à des occupations tumultueuses, qui le privaient de l'union intime avec Dieu, et de cette aimable tranquillité que demande la prière (68). C'est encore cette piété qui lui inspira de favoriser tant de pieux établissements où Dieu devait être servi en esprit et en vérité. Outre ce qu'il avait déjà fait en faveur de Saint-Quentin de Beauvais, il fonda de nouveau à la porte de sa ville épiscopale l'abbaye de Saint-Jean en Vallée pour des Chanoines réguliers (69). Le célèbre Bernard, moine de Saint-Cyprien de Poitiers, s'étant retiré au diocèse de Chartres, et y ayant obtenu du seigneur du lieu un fonds pour y construire un monastère, Yves se porta à cet établissement avec tant de zèle et de succès, qu'il a mérité d'en être regardé comme le fondateur conjointement avec le B. Bernard (70). Le monastère se nomma Tiron, du nom de la petite rivière voisine, et devint dans la suite chef d'ordre. Celui de Hautes-Bruyères de religieuses de l'ordre de Fontevault doit aussi sa fondation au même prélat, qui établit encore un hôpital pour les malades, et fut bienfaiteur de l'ordre de Cluny (71), et des abbayes de Marmoutier, de Bonneval et de Bourgmoyn à Blois (72).

Ives, dans ses pieuses libéralités, n'oublia point sa propre église (73). On a déjà parlé du service signalé qu'il lui rendit, en la faisant décharger de ces criantes coutumes, qui étaient de vrais pillages. Il prit soin d'embellir la cathédrale, et de la fournir de livres et d'ornements. Il renouvella et agrandit considérablement la maison épiscopale, à laquelle il joignit une maison de campagne pour les divers usages des

(58) Ep. 107, 142, 174.

(59) Mart. ampl. Col., t. I. p. 621, 622.

(60) Ivo, ep. 5.

(61) Ep. 7.

(62) Ep. 253, 254, 258, 264.

(63) Ord. Vit., l. x, p. 762, 810.

(64) Mab. Ann., l. LXIX, n. 92.

(65) Ivo, ep. 6, 12.

(66) Ep. 44.

(67) Baillet, 23 dec., p. 238.

(68) Rob., Add. ad Sig., p. 750; Ivo, ep. 6.

(69) Vit., n. 16.

(70) Ep. 283; Mab. ib., l. LXXI, n. 39, 411.

(71) Ivo, Vit., ib.

(72) Ep. 211; Mab. ib., n. 16.

(73) Rob., add. ad Sig., ib.; Ivo, Vit., n. 2.

évêques. Les écoles étaient fort fréquentées dès le temps de saint Fulbert, et le lieu où elles se tenaient devait être fort spacieux. Yves le fit rebâtir tout à neuf, et laissa encore à son église et à ses chanoines diverses autres marques de sa généreuse bienveillance. Enfin, il eut quelque part à la fondation de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, qui se fit en 1113 (74) : au moins la souscription se lit-elle au bas de la chartre du roi Louis le Gros pour cet établissement.

Il reste à dire quelque chose des liaisons de notre saint prélat. Sans parler des papes, des rois, des princes et princesses, il en avait avec presque tous les grands personnages de son temps. On en voit par-tout la plupart dans les inscriptions de ses lettres ; mais nous ne rappellerons ici que ceux avec qui il était lié d'une manière plus intime. De ce nombre étaient saint Bernard de Tiron, dont il vient d'être parlé, et le B. Robert d'Arbrisselles. Il avait donné au premier la bénédiction abbatiale ; et, à la considération de l'un et de l'autre, il s'était employé à la fondation de l'abbaye de Tiron et du monastère de Hautes-Bruyères. S'étant lié d'amitié, dès qu'il étudiait au Bec, avec saint Anselme, ils continuèrent toujours leur union, depuis que celui-ci fut abbé, et ensuite archevêque de Cantorbéry (75). Ils eurent la mutuelle consolation de se voir, lorsqu'en 1103 Anselme vint en France, pour de là aller à Rome (76). Ayant pris sa route par Chartres, l'évêque Yves le reçut avec beaucoup d'honneur, et lui persuada avec la comtesse Adèle, d'attendre l'automne pour ce long voyage, afin d'éviter les chaleurs de l'été. A son retour sur la fin de juin de l'année 1105, Anselme passa de nouveau à Chartres, et eut le plaisir d'y voir encore son bon ami (77) : il y lit même un séjour considérable ; puisqu'y ayant souscrit une chartre en faveur des chanoines de Bourmoyen de Blois, le vingt-quatrième de juin, il n'en partit que pour se rendre à l'Aigle, le vingt-deuxième de juillet suivant.

Il y avait aussi une étroite union entre Yves et Lambert, évêque d'Arras, comme il parait par une lettre du premier, insérée parmi celles de l'autre, qui lui en a écrit une des siennes, pour le remercier d'un service signalé qu'Yves venait de rendre à l'Eglise d'Arras, et des autres qu'elle en avait déjà reçus en d'autres occasions (78). Depuis que notre prélat eut béni Geoffroi, abbé de Vendôme, ce qu'il fit le vingt-troisième de septembre 1093, il se forma entre eux une amitié persévérante, qui est attestée par les dix-neuf premières lettres du second livre du recueil de celles de Geoffroi, toutes écrites à l'évêque de Chartres (79). L'épître par laquelle Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury, et l'un des savants de son siècle, lui dédia en 1110 sa grande chronique, montre qu'ils avaient ensemble des liaisons de littérature (80).

Yves vécut jusqu'à la vieillesse, et mourut plein de gloire, de mérites et en odeur de sainteté (81). Mais les écrivains tant anciens que modernes sont fort partagés sur le jour précis et l'année de sa mort. Les uns la placent dès l'année 1114 ; d'autres lui assignent l'année suivante. Ceux-ci la marquent au premier de janvier 1116 ; ceux-là, comme Robert de Torigny, la renvoient en 1117 : enfin, d'autres la fixent au vingt-troisième de décembre (82) 1116 ; et leur opinion mérite la préférence, étant celle des historiens Helmand de Froimont et d'Albéric de Troisfontaines (83). Yves pouvait être alors dans la soixante dix-septième année de son âge, et avait passé vingt-cinq ans et un mois dans l'épiscopat, à compter du jour de son ordination. Il fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale de Saint-Jean en Vallée, dont il était le fondateur, comme il a été dit (84). On a trois épitaphes consacrées à sa mémoire : l'une est de la façon de Philippe, abbé de Bonne-Espérance ; mais on ignore qui sont les auteurs des deux autres. Celle que nous copions ici, et que nous préférons aux autres, par la raison qu'elle exprime mieux le caractère de ce grand évêque, a été tirée d'un ancien manuscrit du président Barnabé Brisson, et se trouve imprimée en divers recueils.

## EPITAPHE.

*Mente, manu, lingua, doctrina corporis usu,  
Prudens, munificus, affabilis, utilis, insons :  
Firma columna domus Domini, quam jure salubri  
Fovit, munivit, instruxit, jugiter auxit,  
Consilio, scriptis quo viveret ordine, rebus  
Cujus opem gratis æger, rem sensit egenus,  
Istius urbis apex, memorandus episcopus Ivo,  
Hac situs exspectat adventum judicis urna*

Outre ces trois épitaphes qui contiennent un précis de l'histoire de notre prélat, le P. Fronteau, chanoine régulier de Saint-Geneviève, a composé sa vie qui est imprimée à la tête de son décret dans la dernière édition, et que les successeurs de Bollandus ont fait entrer dans leur grande collection d'actes des saints, avec quelques remarques de leur façon (85). M. Baillet, de son côté, en a publié une autre au vingt troisième de décembre, entre ses Vies des saints (86). Enfin un troisième écrivain donna vers le même temps un petit volume in-12 portant ce titre : *L'esprit d'Yves de Chartres dans la conduite de son*

(74) Mart., *ampl. Coll.* t. VI, p. 219.

(75) Ivo, ep. 39.

(76) Eadmer, *Hist. nov.*, l. II, p. 66.

(77) P. 70, 2, 71, 4. Bernier, *Hist. de Blois*, app., p. 8.

(78) Ivo, ep. 33 ; Baluz. *Misc.*, t. V, p. 286, 356.

(79) Lab., *Bib. nov.*, t. I, p. 289.

(80) Mab., *ib.*, n. 98.

(81) Ivo, ep. 254.

(82) On voit par cette époque combien s'est éloigné de la vérité Bernard de la Guionie, qui, parlant de notre prélat avec éloge, ne le place que sous le

pape Anastase IV, vers le milieu de ce siècle, et le fait disciple de Gilbert de la Poirée. André Thevet dans sa cosmographie s'en est encore bien plus éloigné, en le renvoyant à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, sous le roi de France Charles VIII (\*).

(83) *Hist. Chr.*, p. 434, 1 ; Ivo, *Vit.*, n. 2, 18 ; *Cist. Bib.*, t. VII, p. 178 ; Kob., *add. ib.* ; Alb. *Chr.* par. II, p. 228 ; Mab., *ib.*, l. LXXII, n. 125 ; Egas. *Bul.*, t. I, p. 615 ; Cave, p. 541.

(84) Rob. *add. ib.* ; *Gall. Chr.* vet. t. III, p. 482, 2 ; *Boll. ib.*, p. 248.

(85) *Boll.*, 20 Maii, p. 247-252.

(86) *Bail., ib.*, p. 282-288.

(\*) Mur., *Script. Ital.*, t. III, p. 210.

diocèse, et dans les cours de France et de Rome. L'écrit a été imprimé à Paris chez Anisson en 1701, et représente assez bien en quatorze chapitres la conduite d'Yves dans les trois différents états qu'annonce le frontispice. Les bibliographes et autres écrivains qui ont parlé de cet excellent évêque sont presque sans nombre. Nous avons profité de ce qu'ils en ont dit de meilleur ; mais sans nous arrêter aux Vies entières dans lesquelles nous n'avons pas trouvé tout ce qui nous paraît nécessaire pour le représenter tel qu'il était ; nous en avons dirigé une autre tirée pour la plus grande partie de ses propres écrits, et pour le reste, d'auteurs contemporains.

Yves se rendit aussi recommandable par sa sainteté de vie que par son grand savoir : *nec minus sanctitate quam scientia venerandus* (87). Son savoir est suffisamment connu par les écrits qui nous restent de sa façon ; et sa sainteté lui attira dès les premiers temps beaucoup de vénération de la part des peuples, notamment de celui de Chartres (88). On fut cependant plusieurs années sans célébrer aucune fête en son honneur, et l'on paraît ignorer s'il a jamais été canonisé dans les formes. Seulement le pape Pie V, en 1570, donna une bulle, pour transférer au vingtième de mai la fête qui se faisait alors en sa mémoire le vingt-troisième de décembre, par la raison que ce dernier jour, tombant toujours en Avent, ne convient pas à la solennité des fêtes. Un autre indice de sa sainteté est le traitement que lui firent subir les Calvinistes au temps de leurs ravages, en réduisant en cendres ses reliques, comme celles des autres saints.

Il ne faut pas au reste confondre Yves, évêque de Chartres, avec un autre Yves, cardinal, prêtre du titre de Saint Laurent *in Damaso*, auparavant chanoine régulier de Saint-Victor à Paris, et mort en 1142, ou l'année suivante (89). La même observation est à faire à l'égard d'un troisième Yves surnommé de Chartres, et qualifié docteur, qui avait étudié sous Gilbert de la Poirée, depuis évêque de Poitiers. Celui-ci le cita pour sa défense au concile de Reims en 1148, avec Rotrou un autre de ses disciples, alors évêque d'Evreux et dans la suite archevêque de Rouen.

On a dit plus haut qu'Yves, évêque de Chartres, eut la consolation de voir avant sa mort quelques-uns de ses disciples élevés aux premières dignités de l'Eglise : mais nous n'avons de connaissance particulière que des suivants : Jean, romain de naissance, reçut quelque temps des instructions d'Yves à Saint-Quentin de Beauvais (90). En étant ensuite sorti, il se rendit moine au Bec, et devint depuis évêque de Tusculum et légat du Saint-Siège. Un autre de ses disciples de même nom que le précédent, après avoir perfectionné sous lui ce qu'il avait déjà appris à l'école d'Utrecht, fut évêque de Téroüane, et vécut si saintement dans l'épiscopat, que l'Eglise le compte au nombre des saints qu'elle honore (91-92). Il paraît par la manière dont Yves recommande au pape Urbain II, et à Richer, évêque de Sens, Guillaume élu évêque de Paris en 1095, qu'il le regardait comme un de ses élèves (93). Galon, successeur de Guillaume, avait aussi l'avantage, ainsi qu'on l'a montré à son article, d'être élève de la même école. Vulgrin d'abord chancelier de l'église de Chartres, puis élu évêque de Dol au concile de Troyes en 1107, est reconnu pour un de ses disciples (94). On met aussi de ce nombre Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims, mort en 1161 (95) ; Odon successivement chanoine régulier, ensuite abbé de Saint-Quentin de Beauvais après Galon, se donne clairement lui-même pour élève de notre saint prélat, dans une assez longue lettre qu'il lui adresse, pour lui exposer l'état de sa conscience (96).

Thevet, dans son Histoire des hommes savants, a cru nous donner le portrait au naturel de l'évêque Yves, qu'il a fait graver en taille-douce, sur un autre que lui avait fourni un ancien livre de la bibliothèque du cardinal Georges d'Amboise (97). Yves y est représenté avec les cheveux qui lui tombent jusque sur les épaules, une calotte qui lui couvre presque toute la tête, une ample et longue robe, à laquelle est attaché un capuchon pendant par derrière.

## § 2.

### SES ÉCRITS

Robert de Torigny, abbé du Mont Saint-Michel, qui écrivait dans le siècle où mourut Yves de Chartres, atteste dans le petit éloge qu'il a fait de lui que ce prélat avait laissé beaucoup d'illustres monuments de sa science et de son habileté (98) ; et cependant il n'en spécifie aucun. L'anonyme de Molk, qui publia vers le même temps son catalogue d'écrivains ecclésiastiques, nomme quatre de ces monuments (99) ; et Sigebert plus ancien que l'un et l'autre, comme étant contemporain d'Yves, les réduit à son décret et au recueil de ses lettres (100). Mais il est venu dans la suite une foule de savants qui, s'intéressant à la gloire de ce grand évêque, ont fait des recherches à ce sujet, et en ont découvert plusieurs autres. On en a imprimé les principaux ; et les autres ne sont encore que manuscrits. En voici le dénombrement à la tête duquel nous placerons ceux qui ont déjà été imprimés.

1° Le plus célèbre de tous est sa collection des canons, sur quoi il y a diverses observations à faire. La plupart, ou même presque tous les écrivains qui ont entrepris d'en parler, n'en reconnaissent qu'une seule collection ; mais il en faut distinguer et admettre deux, par les raisons qu'on va voir :

Yves, n'étant encore qu'abbé de Saint-Quentin de Beauvais, et faisant alors une de ses principales occupations de l'étude de l'antiquité ecclésiastique, comprit de quelle utilité serait un bon recueil de canons et autres règles en usage dans l'Eglise. Il y en avait déjà plusieurs avant ce temps-là, comme nous l'avons remarqué en parlant de ceux de Region de Prom, de Bouchard de Vormes, à l'article d'Olbert,

(87) Trit., *Script.*, c. 349.

(88) Ivo, *Vit.*, n. 1 ; 2-2, 20.

(89) *Ibid.*, n. 18 ; Aub., *Hist. des card.*, t. I, p. 127, 128.

(90) Hug. Fl. *Chron.*, p. 261.

(91-92) Boll., 27 Jan., p. 796, n. 1, 2.

(93) Ivo, ep. 45, 50.

(94) Ep. 176, 178.

(95) Marl., *Metrop. Rem.*, t. II, p. 329.

(96) Ivo, ep. not., p. 230.

(97) Thev., t. II, p. 125.

(98) Robb., *add. ad. Sig.*, p. 750.

(99) Mell., *Script.*, c. 95.

(100) Sig., *Script.*, c. 167.

abbé de Gemblou. Mais Yves qui en connaissait les défauts, quoiqu'il ne les ait pas tous évités lui-même, les jugeant insuffisants, conçut le dessein d'un autre recueil, et se mit tout de bon à l'exécuter. La manière dont il s'y prit pour en venir à bout, est remarquable; et c'est de lui-même que nous l'apprenons dans l'assez grande préface qu'il a mise en tête (101). Ayant rassemblé en un corps, avec le travail qu'on peut imaginer, les extraits des règles ecclésiastiques que lui purent fournir tant les lettres ou décrétales des papes et les actes des conciles, que les traités des Pères et les constitutions des rois catholiques, il les rangea ensuite en un certain ordre. Le motif qui le porta à entreprendre ce pénible travail fut de rendre service au public, en faisant ensorte que ceux qui n'avaient pas ces écrits en main pussent prendre dans son recueil ce qui leur conviendrait; et, afin que chacun y pût trouver aisément ce qu'il aurait à chercher, il y a observé l'ordre suivant: il dit qu'il y traitera d'abord de la foi, qu'il nomme le fondement de la religion chrétienne, ensuite des sacrements, puis de la conduite des mœurs, enfin de ce qui concerne les différentes affaires, c'est-à-dire celles dont il appartient à l'Eglise de connaître. A ces quatre chefs principaux l'auteur rapporte tout ce qu'il a cru devoir discuter dans son ouvrage, sous divers livres, ou parties, subdivisées en plusieurs titres.

Prévoyant qu'il se pourrait trouver des lecteurs qui n'entendraient pas assez ce qu'il dit, ou qui croiraient y apercevoir de la contradiction, il a soin de les avertir de ne se pas presser de les blâmer, mais de considérer attentivement ce qui est dit suivant la rigueur du droit, ou suivant l'indulgence, par la raison que tout le gouvernement ecclésiastique est fondé sur la charité. C'est par ce principe, ajoute-t-il, en le montrant fort au long, que l'Eglise se tient tantôt à la sévérité des règles, et tantôt s'en relâche par condescendance (102). Ce qu'Yves dit ici a trait à la méthode qu'il a suivie dans sa collection, en y insérant sur le même sujet des canons de l'une et l'autre espèce, c'est-à-dire de rigoureux et de modérés. Mais, de peur qu'on ne crût que cette condescendance ou modération pût avoir lieu dans tous les cas, il fait observer qu'il est de deux sortes de préceptes, comme de deux sortes de défenses. Il y en a de droit divin, qui sont établis par la loi éternelle, et d'autres qui ne sont que de discipline, établis par les hommes en vue d'un plus grand bien (103). Les premiers, dit-il, sont immuables et par conséquent ne souffrent point de modération; mais il n'en est pas de même des autres.

Tel est, en général, le plan sur lequel Yves dirigea ses deux collections. Il donna à la première le titre de *Pannormie*, formé de deux mots, l'un grec, l'autre latin, comme pour exprimer un corps de toutes les lois ou règles du droit ecclésiastique (104). Quelques puristes, trop délicats en ceci, voudraient qu'on lût *Pannomie*; mais les anciens manuscrits ne le souffrent pas. D'autres, en plus grand nombre, ont tenté d'enlever à Yves l'honneur de cet ouvrage, prétendant qu'il n'en a composé d'autre sur cette matière que son décret; mais c'est ce qu'ils ne réussirent jamais à persuader aux personnes instruites. Les raisons sur lesquelles ils établissent leur sentiment sont trop faibles à cet égard. Ils disent, d'une part, qu'à la fin de cet ouvrage il y a diverses choses prises des décrétales de Calixte II et d'Innocent, son successeur, après Honorius, qui ne furent papes que plusieurs années après la mort d'Yves (105). Ils allèguent, d'ailleurs, que la *Pannormie* n'est autre chose que l'abrégé du décret de notre auteur, que fit en son temps un certain Hugues, qualité évêque de Châlons-sur-Marne, comme le rapporte Vincent de Beauvais.

Rien de plus faible que ces prétendues raisons. Par rapport à la première, il n'est point étrange qu'il soit arrivé à la *Pannormie* ce qu'ont souffert dans tous les siècles tant d'autres ouvrages originaux qui, après être sortis des mains de leurs auteurs, ont reçu des additions étrangères, au moins dans plusieurs de leurs exemplaires. C'est justement le sort qu'a eu la *Pannormie*, comme il serait aisé de la justifier par les deux fort anciens manuscrits de ce recueil, que dom Mabillon atteste avoir vus aux abbayes d'Anchin et de Blandimberg (106). Ils portent l'un et l'autre le nom d'Yves de Chartres, et ne contiennent rien des additions alléguées. On a encore la même preuve dans l'ancien manuscrit de Saint-Victor, et dans un autre qu'avait en main dom Antonio Augustinus (107).

L'autre raison sur laquelle on lui dispute cet ouvrage n'a pas plus de solidité. Ce n'est point un Hugues, évêque de Châlons, qui fit l'abrégé dont il s'agit, puisque cette Eglise n'a point eu d'évêque de ce nom depuis le temps d'Yves de Chartres, mais Haimond de Bazoches qui la gouvernait au milieu du XII<sup>e</sup> siècle (108). Et bien loin que cet abrégé ne fût autre que la *Pannormie*, ainsi qu'on le suppose, il nous est une preuve du contraire, en ce qu'il montre qu'elle existait auparavant, en ayant été tirée, et non du *Décret* du même auteur. C'est Alberic de Trois Fontaines qui l'atteste, et qui mérite d'autant plus de créance qu'on sait certainement qu'il ne parle dans sa Chronique que d'après les historiens qui l'avaient précédé. « Ce Barthélemi, évêque de Châlons, dit Albéric sur l'année 1151, mourut dans son pèlerinage de Jérusalem; et l'on élut pour évêque l'archidiaque Haimond de Bazoches, homme recommandable par sa noblesse et sa vertu, qui a fait le manuel des décrets suivant la *Pannormie* d'Yves de Chartres. » Témoignage aussi clair que décisif, et qui ne demande point de commentaire.

Celui de Vincent de Beauvais, pris dans son vrai sens, ne l'est pas moins: à cela près qu'au lieu d'Haimond, il nomme Hugues, l'évêque de Châlons, abrégiateur de l'ouvrage de notre prélat (109). En effet, après avoir parlé du travail de celui-ci, qu'il qualifie aussi *abrégé*, par rapport aux sources d'où il avait été tiré, il ajoute que l'auteur l'intitula *Pannormie*; mais que comme il n'était pas d'une petite étendue, l'évêque de Châlons entreprit de l'abrégé, et en fit un petit livre portatif, qui fut intitulé *la Somme des décrets d'Yves*. Voilà justement le *Manuel* ou *Enchiridion* dont parle Albéric, comme tiré de la *Pannormie* qui, par conséquent, en était fort différente.

C'est ce que le savant M. Baluze avait déjà prouvé par un autre raisonnement (110). L'abrégé fait par l'évêque de Châlons, dit-il, sur le témoignage de Vincent de Beauvais qu'on vient de lire, portait pour titre *la Somme des décrets d'Yves*. Or la *Pannormie*, dans trois anciens manuscrits de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, et dans un quatrième de la bibliothèque de Saint-Victor, à Paris, est intitulée uniformément partout *Pannormie*, et jamais *Somme* des décrets. Il en est de même des éditions qui en ont été faites; ce qui montre que les manuscrits dont on s'est servi renaient le même titre. Nous l'avons vue nous-mêmes intitulée de la même sorte, dans un autre ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Ouen, à

(101) Ivo, *Decr.*, pr.  
 (102-104) Douj., l. III, c. 28, n. 1; Poss. *App.*, t. II, p. 306; Bail. 23 Dec., p. 283.  
 (105) Douj., *ib.*, n. 4.  
 (106) *Ibid.*

(107) Bal., *De emendatione Gratiani*, pr., n. 23.  
 (108) Alb. *Chr.*, par. II, p. 320.  
 (109) Douj., *ib.*, n. 2.  
 (110) Bal. *ib.*, n. 20.

Rouen. Dans tout ceci se présente encore une autre observation, qui tranche la difficulté sans aucun retour ; c'est que le manuscrit de Saint-Victor est plus ancien que l'abrégiateur, quel qu'il ait été. Il est donc hors de contestation que son écrit n'est point la *Pannormie*, et qu'il n'y a nulle raison de la refuser à Yves de Chartres, son véritable auteur.

On fait encore naître à son sujet une autre question, savoir si elle a précédé le décret du même prélat, ou si elle n'est venue qu'après (111) ? M. Doujat paraît pencher pour la seconde alternative, et en apporte quelques faibles raisons : mais M. Baluze se déclare ouvertement pour la première, qui mérite la préférence, en ce que le décret est non seulement plus ample, mais aussi mieux travaillé que la *Pannormie*, et qu'il y règne beaucoup plus d'ordre (112). Un historien de la fin du siècle même en est mort l'évêque Yves, et qui n'a écrit que d'après ceux qui l'avaient précédé, comme Albéric de Troisfontaines, nous apprend qu'Yves publia son décret en 1090, un an précisément avant qu'il fût élevé à l'épiscopat (113). Il faut, à ce compte, que la *Pannormie* fût déjà sortie des mains de son auteur quelques années auparavant.

On ne doit pas croire, au reste, qu'Yves eût en main tous les livres originaux qu'il indique en général dans sa préface, comme les sources d'où il a tiré ce qu'il rapporte (114). Les livres étaient alors trop rares pour qu'il fût possible d'en rassembler un aussi grand nombre dans deux, trois ou quatre bibliothèques. Mais il en a puisé la plus grande partie dans les recueils qui avaient précédé le sien : nommément dans celui du fameux Isidore, compilateur des fausses décrétales, et dans ceux de Reginon, de Burchard et peut être encore d'autres (115). Et il l'a exécuté de manière qu'il a copié jusqu'aux fautes de ces compilateurs. Isidore avait rangé ses décrétales suivant l'ordre des temps auxquels les papes, qu'il en fait auteurs, ont vécu. Yves a changé cet ordre, et lui a préféré celui des matières. Les constitutions des rois catholiques qu'il y emploie, comme il l'annonce dans sa préface, sont le *Code Théodosien*, le *Code*, le *Digeste* ou *Pandectes* de Justinien, et les *Capitulaires* de nos rois (116).

La *Pannormie* est divisée, non en dix livres, ainsi que quelques écrivains l'ont avancé, mais en huit seulement, et chaque livre subdivisé en titres, ou articles. On y en compte quelquefois jusqu'à seize : et c'est le plus haut nombre. Elle eut cours parmi les gens de lettres, après même que l'auteur eut publié son *Décret*. On a vu que ce fut elle qu'Ilaimon de Bazoches abrégéa ; et j'en croi avoir des preuves que c'est dans la *Pannormie* plutôt que dans le *Décret* que Gratien a puisé pour sa compilation (117). Du reste la préface qui est en tête, étant la même qui se lit au-devant du *Décret*, a donné occasion de confondre très-souvent ensemble les deux écrits (118).

Nous avons deux éditions de la *Pannormie* : l'une in-4° faite à Bâle en 1499, par les soins de Sébastien Brant (119). Mais elle est pleine de fautes. L'autre, qui est in-8° et beaucoup plus correcte, parut en 1557 à Louvain, chez Etienne Valère, pour Antoine-Marie Bergagne (120). Elle fut dirigée par Melchior de Vosmedian, docteur ès-arts et en théologie, qui prit soin d'en donner le texte dans son intégrité. Mais il en a confondu le titre avec celui du *Décret* de notre prélat ; ce qui ferait juger qu'il a été du nombre de ceux qui ont confondu ensemble les deux ouvrages.

2° Yves, voyant l'accueil favorable qu'on faisait à sa *Pannormie*, forma le dessein d'un plus ample ouvrage sur la même matière, et ne tarda pas à l'exécuter, en composant ce qu'on nomme son *Décret* (121). La *Pannormie* lui servit de plan dans cette seconde opération. Il ne fit que changer un peu l'ordre des sujets dont elle traite, les discuter avec beaucoup plus d'étendue, et y en ajouter de nouveaux. De sorte qu'il poussa cette nouvelle compilation jusqu'à dix-sept livres, ou parties, dont chacune est divisée en grand nombre de chapitres, qui vont quelquefois jusqu'à trois cent soixante-dix-huit, et même quatre cent-trente-cinq, comme la cinquième et sixième partie. Il est vrai que ces chapitres sont ordinairement fort courts, quoiqu'il y en ait quelques uns, nommément dans la première et la seconde partie qui tiennent une et deux pages entières. Du reste l'auteur y a retenu la préface entière de la *Pannormie* : ce qui a donné occasion, ainsi qu'on l'a vu, de confondre les deux ouvrages. Cette préface commence par ces mots : *Excerptiones regularum ecclesiasticarum*, dont on a formé le titre de l'ouvrage dans quelques exemplaires manuscrits (122), et qu'Yves emploie lui-même équivalement pour le désigner, lorsqu'il en parle dans ses lettres, le nommant *collectiones canonum* (123). Dans un ancien manuscrit de Saint-Victor à Paris, l'ouvrage ne porte en tête ni titre, ni nom d'auteur (124). Seulement on lit à la fin : *Explicit liber canonum* ; et sur la feuille suivante il est marqué d'une main plus récente que ce recueil de canons appartient à Yves, ci-devant évêque de Chartres, et qu'on le nomme *Decreta Itoniani*, en quoi l'on aperçoit visiblement une faute ; le copiste ayant écrit *Itoniani*, au lieu de *Itoniana*, les décrets d'Yves. Mais l'ouvrage n'est guère plus connu que sous le nom de *Décret*, qui est le titre qu'il porte dans les imprimés, apparemment en conformité des manuscrits, sur lesquels on l'a donné au public.

A la tête, après la préface, vient la table des dix-sept livres ou parties, suivant lesquelles l'auteur a jugé à propos de distribuer les matières qu'il entreprend de discuter (125) : table qu'Yves a pris lui-même soin de diriger, et qui a mérité les éloges du premier éditeur, pour le bel ordre qui y regne. Il aurait pu la louer aussi pour l'idée juste qu'elle donne de l'étendue et de la variété des matières qui y sont traitées. La méthode qu'y suit l'auteur consiste à rapporter sous chaque titre ou chapitre, les passages des Pères de l'Eglise, et autres écrivains ecclésiastiques, des conciles tant oecuméniques que provinciaux, des décrétales des papes, et quelquefois des ordonnances des princes catholiques qui y ont rapport : de sorte que s'il y avait autant de choix et d'exactitude qu'il y a de recherches et d'érudition, ce serait un répertoire inestimable. Il ne laissa pas d'être d'une très-grande utilité pour les gens de lettres, qui n'auraient pu avoir sans de grosses dépenses, ni lire sans dégoût tous les livres que notre auteur

(111) Douj. *ib.*, n. 9.(112) Bal. *ib.*

(113) Pagi, ad ann. 1117, n. 15

(114) Ivo, *Decr.*, pr., 1.(115) Douj. *ib.*, n. 2.

(116) C. 27, n. 3.

(117) *Conc.* 28, n. 5.

(118) N. 10.

(119) *Ibid.*, Bal. *ib.*, n. 23; Cave, p. 541, 2;

(120) Bib. S. Flor. Salm.

(121) Bal. *ib.*, n. 24.(122) Trit., *Script.*, c. 349.

(123) Ivo, ep. 262.

(124) Bal. *ib.*, Douj. *ib.*(125) Ivo, *Decr.*, pr., p. 6, 2, 7.

y a découpés et rangés par ordre. On le regarda même comme le plus parfait qui eût paru jusqu'alors. Aussi eut-il le plus de vogue avec la *Pannormie* du même auteur, jusqu'à ce que le fameux recueil de Gratien, qui ne fut connu qu'au bout de plus de soixante ans, eût le dessus. M. de Marca compte celui de notre prélat pour la première collection de l'un et l'autre droit qui ait été faite en Occident (126). Il est cependant certain que Reginon de Prom avait fait entrer dans la sienne plusieurs traits du droit civil.

Quelques écrivains sont dans l'opinion qu'Yves a puisé la plus grande partie de son ouvrage dans celui de Burchard de Vormes, si l'on en excepte la seconde et la pénultième partie (127). Mais d'autres maintiennent que cela ne paraît vrai qu'en ce que l'un et l'autre copient les mêmes canons ou décrets. Il serait après tout fort difficile de l'en justifier pleinement, puisqu'on le voit copier ses fautes, quelquefois même jusque dans les titres. Il y a aussi beaucoup d'apparence qu'Yves a puisé de même dans Reginon, d'où Burchard a tiré lui-même, selon M. Baluze, environ six cent soixante-dix chapitres pour enrichir sa compilation.

Quelques écrivains, du nombre desquels est D. Beaugendre, ont voulu ravir à Yves de Chartres l'honneur de cet ouvrage, pour le transférer à Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours. Ils appuient leur prétention sur ce que dit Hildebert dans une de ses lettres, où il parle d'un recueil de décrets qu'il avait entrepris de réduire en un volume, mais que ses occupations ne lui avaient pas permis d'achever. D. Beaugendre conclut de là qu'il faut qu'Hildebert ait pour le moins commencé cet ouvrage, *saltem inchoaverit*, et qu'Yves de Chartres, prélat studieux et laborieux, y aura mis la dernière main (128). Car, ajoute l'éditeur d'Hildebert, il ne tombe pas sous le sens que deux auteurs assez éloignés l'un de l'autre, aient entrepris le même ouvrage, sans se communiquer, et se soient tellement rencontrés, qu'ils emploient les mêmes paroles. Pour renverser sans ressource cette prétention, nous n'avons besoin que de la lettre qu'on nous oppose : c'est la vingt-septième du second livre (129). Elle a été écrite à la fin de l'an 1118, ou au commencement de l'an 1119, sur la mort de Mathilde, reine d'Angleterre, arrivée l'an 1118. Ces époques sont certaines et établies par D. Beaugendre lui-même. « C'est dans cette lettre qu'Hildebert parle de l'ouvrage qu'il avait entrepris, et que ses occupations ne lui avaient pas permis d'achever (130). L'ouvrage n'était donc point achevé lorsque Hildebert écrivait à la fin de 1118, ou au commencement de 1119. Qu'on nous dise à présent comment Yves de Chartres, mort deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1117, pour le plus tard, a pu mettre la dernière main à l'ouvrage d'Hildebert, qui n'était encore que commencé à la fin de l'an 1118, pour le plus tôt? Ce sont-là de ces raisons sans réplique qui dispensent d'en ajouter d'autres.

Concluons donc que c'est à tort qu'on a voulu faire honneur à Hildebert du *Décret* d'Yves de Chartres; et que, si l'évêque du Mans a composé quelque ouvrage de ce genre, il n'est point parvenu jusqu'à nous; soit qu'il n'y ait point mis la dernière main, soit qu'il soit perdu.

Quant au prologue du *Décret* qui se trouve à la fin des lettres d'Hildebert dans toutes les éditions des Pères, et qui, selon D. Beaugendre, appartient à l'évêque du Mans, nous n'avons encore besoin que de l'aveu de l'éditeur, pour renverser cette prétention. Car enfin, puisque ce prologue, comme D. Beaugendre lui-même en convient, ne se trouve dans aucun manuscrit d'Hildebert, quelle raison peut-on avoir de le lui attribuer, et de l'en croire auteur? Ce sera apparemment sur le fondement de la lettre dont nous avons parlé, que nous avons fait voir, montrer tout le contraire. En un mot l'ouvrage d'Yves de Chartres était fini en 1116; et celui de Hildebert ne l'était pas encore en 1118, lorsqu'il écrivait la lettre vingt-septième. Ainsi il est évident qu'Yves n'a pu mettre dans son écrit ce qui n'était pas encore sorti de la plume de l'évêque du Mans.

Nous n'avons que deux éditions du *Décret* d'Yves de Chartres; la première donnée en l'an 1561, par Jean du Moulin, docteur en droit canon dans l'université de Louvain; la seconde en l'an 1647 à Paris, publiée par le P. Fronteau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

3<sup>o</sup> De tous les ouvrages d'Yves, le plus considérable et le plus estimé avec raison des savants, est le recueil de ses lettres.

Ces lettres sont au nombre de 289, en y comprenant une charte d'Yves (131), et une (132) assez longue lettre d'Hugues, abbé de Pontigni, et de saint Bernard à Odon, abbé de Marmoutier, qu'on trouve à la fin en forme d'appendice. Elles ont toutes été écrites durant son épiscopat, à l'exception de la 287<sup>e</sup>, qu'il écrivit n'étant encore qu'abbé.

Il est visible que celui qui a pris le soin de dresser ce recueil, n'y a pas toujours gardé exactement l'ordre chronologique. Car, outre que la 287<sup>e</sup> devrait être la première pour la raison qu'on vient de voir, il y en a plusieurs autres déplacées. Par exemple, la 7<sup>e</sup> à Roscelin n'a été écrite certainement qu'après plusieurs de celles qui la suivent; puisque l'auteur avait déjà plusieurs années d'épiscopat lorsqu'il l'écrivit. Il en faut dire autant de la 25<sup>e</sup> au pape Urbain II, n'ayant été écrite qu'après la 7<sup>e</sup> année de son épiscopat. Au contraire la 277<sup>e</sup> qui est adressée à Hildebert, nouvellement élu évêque du Mans, devrait être placée bien plus haut, puisqu'elle est de l'an 1097. On a mis à la tête deux lettres du pape Urbain II, sur l'ordination d'Yves, qui servent comme d'introduction à toutes les suivantes.

Tous les savants conviennent que ce recueil de lettres est un des plus précieux monuments de l'érudition ecclésiastique que nous ayons pour la fin du XI<sup>e</sup> et pour le commencement du XII<sup>e</sup> siècle. M. Baillet, ce critique si célèbre, en parle ainsi dans la vie de l'auteur (133) : « On a dans le recueil des lettres d'Yves les principaux points de la doctrine, des mœurs et de la discipline de son temps; et surtout beaucoup de décisions excellentes sur divers cas de conscience et sur diverses questions de droit qu'on

(126) Marca, *Concord. Sacerd. et imp.*, l. III, c. 6, n. 2.

(127) Douj., *ib.*, n. 8.

(128) *Exceptiones autem decretorum quas in unum volumen ordinare disposuimus, ad suum finem nondum perductæ sunt. Opus enim hoc liberum curis peccatis desiderat, etc.*

(129) Hild. Op., p. 125, 124.

(130) *Id.*, p. 124, not.

(131) Ivo, ep. p. 1, 124.

(132) Il paraît que Juret n'a joint cette lettre de Hugues de Pontigni et de saint Bernard à celles d'Yves que parce qu'il a cru que l'évêque de Chartres dont il est parlé dans la lettre n'est autre qu'Yves lui-même. Mais c'est une méprise certaine; car l'évêque de Chartres dont il est question dans cette lettre n'est autre que Geoffroi II, successeur immédiat de saint Yves, dans l'évêché de Chartres.

(133) Bail., 23 Dec., p. 287

lui proposait. On y voit partout une connaissance profonde des affaires de l'Eglise, une droiture de cœur merveilleuse, une science et une capacité de très-grande étendue, un zèle pour la pureté de la foi et des mœurs, et pour l'observation des canons, toujours fort ardent, mais toujours éclairé, discret et tempéré par une modération et une sagesse admirables. Dès le vivant de l'auteur, Sigebert en a parlé comme d'un recueil de lettres fort utiles (134); et spécifiant la soixantième, écrite en 1099 à Hugues archevêque de Lyon et légat du Saint Siège en France, il dit que cette lettre, toute courte qu'elle est pour les paroles, est remplie de citations, de canons et d'autorités des saints Pères, qui la rendent très-instructive. Albéric, moine de Troisfontaines, nous représente ce recueil comme un ouvrage qui inspire partout l'amour du bien et de la justice, et la haine du mal et de l'injustice (135). Entre autres livres légués vers l'an 1150 à la cathédrale de Soissons par l'évêque d'Anculfe, on marque le *Décret et les lettres d'Yves de Chartres*, par où l'on voit l'estime que ce prélat faisait de l'un et de l'autre ouvrage (136).

Il serait à souhaiter que nous pussions entrer dans le détail de ce qu'un recueil si excellent contient au moins de plus important et de plus curieux. Mais comme cela nous conduirait bien au delà des bornes que nous nous sommes prescrites, et que d'ailleurs M. Dupin nous a prévenu là-dessus, en nous donnant une notice assez exacte du contenu de chaque lettre (137); nous nous contenterons d'observer que ce qui rend encore ce recueil plus précieux, ce sont divers points de l'histoire tant civile qu'ecclésiastique de France, qu'on cherchait inutilement ailleurs.

C'est dans cette source qu'il faut surtout puiser les principales circonstances et les suites fâcheuses du funeste divorce du roi Philippe I<sup>er</sup> avec la reine Berthe, sa légitime épouse, et de son scandaleux mariage avec Bertrade de Montfort, que ce prince avait enlevée au comte d'Anjou, son mari (138) : c'est là principalement qu'on peut aussi apprendre les raisons d'Etat qui portèrent le roi Louis VI à se faire sacrer en 1108, non à Reims, mais à Orléans (139). Il y a même quelques lettres qui peuvent beaucoup servir pour les généalogies de diverses anciennes maisons de France : savoir la quarante-cinquième pour les généalogies des maisons de Meulan et de Crespi ; la cent vingt-neuvième pour les généalogies des maisons de Vendôme et des vicomtes de Blois ; et la deux cent onzième pour celle des comtes de Flandres et des comtes de Rennes.

Il est bon d'ajouter qu'il y en a deux sur l'eucharistie : savoir la deux cent cinquante-unième à Manassés, évêque de Meaux, de laquelle MM. de P. R. ont tiré la quatrième leçon de leur quarante-troisième office du Saint-Sacrement ; et la deux cent quatre-vingt-septième à Haiméri, abbé d'Auchin, où il décide que les apôtres reçurent dans la dernière cène le corps de Jésus-Christ passible tel qu'il l'était alors : ait lieu qu'actuellement nous le recevons, en communiant, impassible tel qu'il est depuis sa résurrection. Cette dernière lettre a paru si importante à Jean Uliurier, prieur des chanoines réguliers de Saint-Martin de Louvain, qu'il a jugé à propos de la joindre aux traités sur l'eucharistie de Lanfranc, d'Alger, de Guitmond, d'Adelman et de Pierre le Vénéral, dans un recueil imprimé à Louvain en 1561, in-8<sup>o</sup> (140) : d'où elle a passé dans la bibliothèque des Pères de Margarin de la Bigue, et encore en d'autres recueils (141).

Touchant la deux cent soixante-seizième, il est important de savoir que ce n'est point à Jean, archevêque de Lyon, comme portent les imprimés, mais à Josceranne, archevêque de la même ville, qu'elle a été écrite (142). Cette remarque est nécessaire pour qu'on ne s'obstine pas à vouloir grossir le catalogue des archevêques de Lyon d'un prétendu Jean, qui n'a jamais existé. A l'égard de la deux cent soixante-dix-septième dans laquelle saint Yves accuse Hildebert, nouvellement élu évêque du Mans, d'avoir mené une vie licencieuse depuis qu'il eut été fait archidiacre, il est encore bon de savoir que François Juret, dans ses notes sur cette lettre, a prétendu que ce n'est pas à Hildebert, comme le porte l'imprimé de la première édition, mais à un autre nommé Aldebert, comme le porte un ancien manuscrit de Saint-Victor, que cette lettre a été écrite. Mais pour réfuter cette prétention de Juret, il suffit de remarquer que ce n'est pas dans la seule adresse de cette lettre que Hildebert est nommé Aldebert ; puisqu'il est encore nommé de même dans une des poésies de Baudri, son contemporain et son ami (143). Au reste cette lettre ne saurait préjudicier en rien à la réputation de cet illustre évêque du Mans, puisque tout ce qu'Yves y a avancé à son désavantage, il dit ne le savoir que de ceux qui n'avaient voulu ni conseiller, ni consentir à son élection, et qui étaient ainsi intéressés à le décrier (144).

Si le recueil des lettres d'Yves est un précieux monument de son érudition ecclésiastique, il ne l'est pas moins de sa modestie et de son humilité. C'est sans doute par un effet de cette modestie qu'écrivant sa vingt-huitième lettre au roi Philippe, il n'y prend point d'autre qualité que celle d'*humble clerc*, ou chapelain de sa majesté. Dans le plus grand nombre de ses autres lettres, il ne se qualifie que d'*humble ministre* ou *serviteur* de l'église de Chartres (145).

On voit par la lettre cent dix-huitième que ses lumières sur la géographie n'étaient pas fort étendues, et qu'il ne connaissait guère l'antiquité des métropoles de France, que par une vue superficielle qu'il avait jetée sur les anciennes notices des Gaules (146).

Il ne faut pas oublier que ses lettres ne sont pas moins remplies que son Décret de citations des Pères, du Code, des Nouvelles et des Instituts de Justinien (147).

Il s'est fait trois éditions différentes du recueil entier des lettres de notre saint et savant prélat. La première parut à Paris chez Sébastien Nivelles ; quelques exemplaires portent en 1584, et les autres en 1585 : je ne sais si l'y en a pas qui portent encore en 1583 (148) ; puisque le Père le Long marque expressément cette date (149). C'est François Juret qui a donné cette édition in-4<sup>o</sup>, comme on le voit par son épître dédicatoire sans date à Pierre Pithou. Le privilège est de 1578, ce qui pourrait porter à croire

(134) Sig., *Script. eccl.*, c. 167.

(135) Alb., *Chr.*, par. II, p. 228.

(136) Dormai, *Hist. de Soiss.*, p. 161

(137) Dupin, XII<sup>e</sup> siècle., p. 3, 78.

(138) Ivo, epist. 13, 14, etc.

(139) Ep. 189.

(140) Bib. S. Vinc. Cent.

(141) *Bib. PP.*, t. I, p. 485, 488

(142) Mab., *An.*, l. LXXII, p. 3, et t. V, App. p.

682.

(143) Duchesne, t. IV, p. 271.

(144) Mab., *Ann.*, l. LXXIX, n. 59.

(145) Ep. 32 et seqq.

(146) Le Beuf, *dissert. sur l'hist. de Paris*, t. II, p. 172.

(147) Pasq. *Rech. de la Fr.*, p. 880.

(148) *Bib. Bigot.*, part. II, p. 181.

(149) Le Long, *Bib. Fr.*, p. 331, 2.

qu'il y en avait déjà eu une édition précédente : mais il est certain qu'il n'y en a point eu d'autre avant celle-ci. La seconde parut aussi à Paris chez Sébastien Cramoisy en 1610 in-4° (150). Lipen la met dès l'année précédente 1609 (151). Ce fut encore Juret qui donna cette édition, comme il paraît par une nouvelle épître dédicatoire adressée à Jacques-Auguste de Thou, premier président du parlement de Paris. Celle-ci est préférable à la première; car, outre que Juret y a corrigé plusieurs fautes, et rempli plusieurs lacunes qui se trouvaient dans la précédente, il y a joint de savantes observations qui en éclaircissent le texte, et servent beaucoup à éclaircir l'histoire de l'auteur, et à faire connaître les personnes à qui ces lettres sont adressées. Il y a aussi des notes de Jean-Baptiste Souchet, qui sont un supplément à ce qui manque dans celles de Juret. Nous sommes redevables de la troisième édition au Père Fronteau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, qui a suivi en tout la seconde de Juret, dans son édition générale des œuvres de notre prélat, publiée à Paris chez Laurent Cottereau en 1647, in-fol. (152).

Outre ces trois éditions du recueil entier, il s'en est fait plusieurs autres d'un certain nombre de lettres, soit réunies ensemble, soit imprimées séparément. Nous ne faisons pas ici le dénombrement de toutes celles qui se trouvent dans les Annales de Baronius (153), soit dans la collection des conciles (154); le détail en serait ennuyeux. Nous dirons seulement qu'André Duchesne a inséré dans sa collection des historiens français toutes celles qui concernent l'histoire de France, les regardant comme des monuments et des originaux excellents pour servir à l'histoire (155). Elles sont au nombre de quarante six.

Une des plus considérables entre celles qui sont dans Duchesne, est la 189<sup>e</sup> du grand recueil. Cette lettre qui traite du sacre et du couronnement de nos rois, a été imprimée séparément, premièrement en latin sous ce titre : *De consecratione Ludovici regis*, à Sens en 1561, in-4°, par les soins de Claude Goust, lieutenant général de la même ville; et puis traduite en français, à Chartres, en 1594, aussi in-4° (156). Cette édition française paraît avoir été faite à l'occasion du sacre du roi Henri IV. La même lettre se trouve encore tant en latin qu'en français, dans le cérémonial français de M. Codefroi, t. I, p. 127 et 130. La soixantième, écrite en 1099 à Hugues, archevêque de Lyon, au sujet des investitures des évêques et des abbés, qui est la seule, comme on l'a vu ci-dessus, que Sigebert ait spécifiée, a été imprimée par les soins de Melchior Goldast, entre les apologies de l'empereur Henri IV, que le même Goldast publia à Hanover en 1611 (157). Il est bon d'être averti que l'archevêque Hugues lit à cette lettre une réponse que M. Baluze a détournée, et qu'il nous a donnée dans ses *Miscellanea*.

On a vu ci-devant que la deux cent quatre-vingt-septième à Haimeri, abbé d'Anchin, a été imprimée, aussi séparément, par Ulimnier et par Margarin de la Bigne. Nous apprenons de Lambecius qu'on conserve dans la bibliothèque de l'empereur à Vienne, un excellent manuscrit des lettres d'Yves de Chartres, sur lequel il dit qu'on pourrait corriger quantité de fautes qui se trouvent dans les imprimés (158). Ce manuscrit est apparemment le même que celui dont parle Possevin, qui se gardait de son temps à Vienne chez Wolfrand Lazius, et dont il paraît qu'on faisait une estime particulière (159). Dom Montfaucon indique un autre manuscrit qui ne contient que deux cent soixante quatorze lettres; mais qui a cela de particulier, qu'on lit à la fin une prose rimée, qui commence ainsi : *Alpha et omega, magnæ Deus* (160). Si c'est notre prélat qui a lui-même dressé l'ancien recueil de ses lettres, comme il y a lieu de le croire, il pourrait bien y avoir ajouté cette prose en forme d'épilogue, pour consacrer à Dieu l'ouvrage entier.

Quelques peines que Juret se soit données pour ramasser toutes les lettres d'Yves, il lui en a échappé trois qui méritent d'être jointes aux autres, lorsqu'on en fera une nouvelle édition. Ces lettres sont la vingtième du second livre de celles de Geoffroi de Vendôme, où il est traité de la réédification de l'extrême-occlusion; une autre au pape Pascal II, en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres, que dom Dacléry a tirée de l'abbaye d'Evrou dans le Maine, et qu'il a insérée dans ses notes sur Lanfranc, p. 360; et enfin une à Adèle, comtesse de Blois, sur le dessein qu'avait cette princesse de rétablir l'ancien monastère de Saint-Martin en Valkée (161). Dom Mabillon nous a donné cette dernière non-seulement imprimée, mais encore gravée sur l'original, dans son grand ouvrage de la *Diplomatique*. Sauderus parle d'une quatrième lettre sur les mystères de la messe, qui se trouve parmi les manuscrits de l'abbaye de Saint-Amand (162); mais comme il n'en dit rien de plus, nous ne pouvons point en donner une plus ample notice.

Outre les lettres qui ne sont point dans le recueil de Juret, il y manque aussi trois chartes de notre prélat. La première, donnée en faveur des chanoines réguliers de Bourgmoien, à Blois, est datée de Chartres le 24 juin 1105; elle est remarquable en ce qu'entre autres témoins, elle fut souscrite par le grand saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, qui, par conséquent était alors à Chartres (163). On est redevable de cette pièce à Jean Bernier, qui nous l'a donnée parmi les preuves de son *Histoire de Blois*. La seconde est la chartre de fondation de l'abbaye de Tiron, en date du 3 février 1110, écrite au nom de l'Eglise de Chartres, et à laquelle Yves, comme évêque, souscrit le premier (164). Le début de cette lettre est un récit des visions et apparitions extraordinaires, qui précédèrent l'arrivée à Chartres du B. Bernard, fondateur et instituteur de cette maison, qui était venu demander à Yves et à ses chanoines le fonds sur lequel il voulait la bâtir. On voit dans les souscriptions quelles étaient alors les dignités établies dans l'Eglise de Chartres, qu'il y avait six archidiaques et plusieurs prévôts. Dom Mabillon l'ayant trouvée dans le cartulaire de Tiron, lui a donné place parmi les pièces qui composent l'Appendice du cinquième tome de ses Annales. La troisième chartre est un acte public en faveur de l'abbaye de Bonneval, adressé à l'abbé Bernier, que dom Dacléry a publié à la fin de ses notes sur Guibert de Nogent (165).

(150) *Bib. Caum.*, p. 44.

(151) *Lip. Bib. theol.*, t. I, p. 606.

(152) *Bib. S. Vinc. Cent.*

(153) *Bar.*, an. 1100, etc.

(154) *Conc.*, t. X, p. 486, 490, etc.

(155) *Duchesne*, t. IV, p. 217-247.

(156) *Le Long, Bib. Fr.*, p. 155, 1.

(157) *Gold., Apol.*, p. 183-187.

(158) *Lamb., biblioth.*, t. II, p. 953.

(159) *Poss., Appar.*, t. II, p. 307.

(160) *Montf. Bib.*, p. 1238.

(161) *Mab., Dipl.* p. 364, 652; *An.*, I. LXVIII, 60.

(162) *Sand., Bib. Belg.*, par. 1, p. 42.

(163) *Bernier, Hist. de Blois*, preuves, p. 8.

(164) *Mab., Annal.*, t. V, App., p. 680, 681.

(165) *Guib., not.*, p. 664.

On peut aussi compter parmi les omissions du recueil de lettres, donné par Juret, deux sentences d'Yves, que Jacques Petit a fait imprimer à la suite du Pénitentiel de saint Théodore, archevêque de Cantorbéry (166). La première est une sentence qu'Yves prononça contre trois prévôts de sa cathédrale, qui vexaient beaucoup les chanoines, leurs confrères et les pauvres. La seconde est un jugement qu'il rendit, comme commissaire du légat apostolique Hugues, archevêque de Lyon, sur le différend qui était alors entre les moines de Marmoutiers-les-Tours, et ceux de Saint-Martin des Champs, à Paris, pour la possession de l'église d'Hienville, située dans la paroisse du Puiset, au diocèse de Chartres. Par ce jugement l'église d'Hienville fut pour toujours adjugée aux moines de Saint-Martin des Champs, et ceux de Marmoutiers furent absolument déboutés de leurs prétentions.

Enfin on pourrait encore ajouter aux lettres d'Yves de Chartres, le règlement qu'il fit en faveur de sa cathédrale, dont il est parlé dans le Nécrologe de la même Eglise en ces termes : *Junioratus omnes hujus Ecclesie et precarias in communes redegit usus, et eas in posterum personis distribui tam suo quam apostolico privilegio, vetuit* (167). Il paraît par l'explication que M. du Cange donne des mots de *junioratus* et de *precaria*, que saint Yves régla que tous les vicariats dépendants de sa cathédrale, et toutes les corvées qui leur étaient dues entretenaient dans la manse commune; et que personne n'en serait plus dorénavant pourvu à titre de personat ou de bénéfice (168). Il eut soin de faire confirmer ce règlement par un rescrit du pape : mais il ne paraît pas que ni l'un ni l'autre soient venus jusqu'à nous.

Pour revenir au recueil imprimé des lettres d'Yves, une preuve certaine qu'il ne contient peut-être que la moindre partie de celles qu'il écrivit pendant son épiscopat, c'est que presque toutes les lettres qui composent le second livre de celles de Geoffroi de Vendôme sont adressées à ce prélat. Cependant il n'y en a qu'une seule de lui, savoir la vingtième du même livre. Est-il vraisemblable qu'Yves n'ait fait que cette seule réponse à Geoffroi, et qu'il ait gardé le silence sur les autres lettres de cet abbé.

Avant que de finir cet article, il est à propos de remarquer, afin qu'on ne multiplie pas sans sujet les écrits de l'évêque de Chartres, que l'ouvrage ainsi intitulé dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, *Ivonis Carnot. De excommunicatis, nisi denunciati fuerint, non vitandis*, n'est autre chose que sa cent quatre-vingt-sixième lettre à Laurent, moine de la Charité, où ce point de discipline ecclésiastique est expressément prouvé (169).

Après les lettres d'Yves, on nous a donné dans l'édition de ses œuvres de 1647 un recueil de ses sermons, qui sont au nombre de vingt-quatre (170).

Les six premiers sont plutôt des opuscules ou des traités particuliers que de simples sermons. Aussi l'auteur lui-même, citant le cinquième, où il traite des rapports qui se trouvent entre l'ancien et le nouveau sacerdoce, ne l'appelle point autrement qu'un livret : *In libello, dit-il, quem composui de convenientia veteris et novi sacerdotii* (171). C'est de même sous le titre de livres ou traités qu'ils sont presque toujours désignés dans les manuscrits. Par exemple, dans un manuscrit de l'abbaye de Liessies en Hainaut, ils sont ainsi indiqués : *De sacramentis dedicationis liber unus; De sacris ordinibus liber unus* (172), etc. Cependant, comme il est porté que les trois premiers ont été prononcés en plein synode, on ne peut douter que ce ne soit autant de discours que notre pieux et savant prélat a prononcés pour l'instruction de son clergé, non tant en forme de sermons que de leçons d'un maître à ses disciples.

Comme ces six premiers sermons ou petits traités sont les plus considérables de tous, et qu'ils paraissent avoir fait beaucoup d'honneur à notre prélat, nous ne pouvons nous dispenser d'en donner une notice au moins générale.

Dans le premier qui est intitulé *De sacramentis neophytorum*, l'auteur, après avoir parcouru les mystères opérés dans les six premiers âges du monde et avoir marqué l'institution du baptême, s'applique à expliquer toutes les cérémonies que l'Eglise employait dans l'administration de ce sacrement, et à en développer les sens mystérieux et spirituels (175); ce qu'il fait avec beaucoup de lumière, d'ordre et de netteté. Dans le second qui a pour titre *De excellentia sacrorum ordinum, et De vita ordinandorum*, après avoir marqué quels sont les signes d'une vraie vocation à la cléricature, et expliqué ce que signifie le mot de *clerc*, il explique en détail ce qui regarde les sept ordres ecclésiastiques de portier, de lecteur, d'exorciste, d'acolythe, de sous-diacre, de diacre et de prêtre; marquant avec beaucoup d'exactitude les fonctions de chaque ordre, et les obligations de ceux qui y sont promus : il prétend de plus qu'il n'y a aucun de ces sept ordres, que Jésus-Christ lui-même n'ait en quelque sorte exercé en personne pendant sa vie mortelle. Il est remarquable que, distinguant les prêtres des évêques, il dit que les premiers sont les successeurs et les vicaires des soixante-dix disciples de Jésus-Christ, et les seconds les successeurs des apôtres. Dans le troisième, intitulé *De significationibus indumentorum sacerdotium*, après avoir parlé de l'origine des habits sacerdotaux qu'il dit avoir été institués sur le modèle de ceux de l'ancienne loi, il en donne des raisons mystiques, et s'étend sur les vertus représentées et figurées par ces saints vêtements. On y voit que les habits des diacres, des prêtres, des évêques et des cardinaux prêtres, étaient alors les mêmes que ceux dont ils se servent encore à présent, quoique la forme en ait été changée par la suite des temps. En lisant ces trois premiers sermons, on s'aperçoit qu'ils sont une suite l'un de l'autre; que le second suppose le premier, et que le troisième est un supplément de ce qui manque dans le second.

Le but du quatrième, qui a pour titre, *De sacramentis dedicationis*, est de montrer que toutes les cérémonies religieuses que l'Eglise emploie dans la consécration de ses temples matériels ne sont que des images mystérieuses de ce qui se fait par le baptême dans la consécration des temples spirituels, qui sont les fidèles. C'est un sermon qui est assurément digne des lumières et de la piété de l'auteur. Le cinquième intitulé *De convenientia veteris et novi sacrificii* (il faut lire *sacerdotii*) est un véritable traité où l'auteur s'étend beaucoup à prouver que le sacerdoce de l'ancienne loi n'a eu d'autre fin que de figurer et représenter celui de la nouvelle; et que le culte grossier que la Synagogue rendait à Dieu n'était qu'un tableau du culte vraiment religieux que l'Eglise lui rend aujourd'hui. Ce discours suffirait seul pour nous convaincre qu'Yves a été de son temps un des savants les plus profonds dans l'in-

(166) *Theod. pœn.*, t. II, p. 531-555.

(167) Du Cange., *Gl.*, n. I. III, p. 1595.

(168) *Ibid.*, t. V, p. 805.

(169) Sand., *Bib. Belg.*, pars. I, p. 55.

(170) Ivo, *Serm.*, p. 259-304.

(171) Ep. 251.

(172) *Sand. ib.*, par. II, p. 28.

(173) Ivo, *Serm.*, p. 259-202.

telligence des grands mystères contenus dans les Ecritures de l'un et l'autre Testament. Enfin le dessin du sixième, qui a pour titre *Cur Deus natus et passus est*, est de prouver la nécessité de l'incarnation et de la mort du Fils de Dieu. Le principal raisonnement dont l'auteur se sert pour cela, est que si Dieu avait sauvé, comme il le pouvait, l'homme pécheur par sa seule volonté et sans le sacrifice de son Fils, il aurait à la vérité manifesté sa puissance, qui est sans bornes, mais il n'aurait pas satisfait à sa souveraine justice, qui demandait d'une part que le pécheur ne demeurât pas impunit, et de l'autre, que le diable ne fût pas privé des droits qu'il avait acquis sur l'homme, par la victoire qu'il avait remportée sur lui, sans avoir mérité d'en être dépouillé. Yves développe et étend ce raisonnement, et ajoute plusieurs choses qui font voir qu'il était aussi habile dans les matières théologiques que versé dans celle du droit. Yves paraît avoir composé ce sixième discours, qui est beaucoup plus court que les précédents, et qui n'a aucun air de sermon, sur le modèle du célèbre traité de saint Anselme, *Cur Deus homo?* Nous pouvons ajouter que cet écrit de l'évêque de Chartres n'est qu'un précis et un abrégé de celui du saint archevêque de Cantorbéry.

On conserve dans la bibliothèque du roi d'Angleterre un manuscrit qui porte en tête : *Ivoius Carnot. episcopi, De sacramentis ecclesiasticis, libri quatuor* (174-80). Ces quatre livres ne seraient-ils pas les quatre premiers sermons d'Yves dont nous venons de parler? Ce sont en effet comme quatre livres particuliers auxquels ce titre peut fort bien convenir, en entendant par les mots de *sacraments de l'Eglise*, non ce que nous appelons proprement les sept sacrements de l'Eglise, mais en général, comme fait notre auteur, tous les signes sacrés que l'Eglise emploie dans ses cérémonies, et dans tout le culte extérieur qu'elle rend à Dieu. Ce sont encore apparemment ces quatre premiers sermons qui sont aussi désignés sous le nom d'un *livre des sacrements*, dont il est fait mention dans plusieurs bibliographies (181), et dont Gui, évêque du Mans, fit présent vers l'an 1130 à sa cathédrale (182), avec le décret de notre Yves de Chartres. *Ecclesia nostra*, dit l'auteur de la vie de l'évêque Gui, *decreta cum libro De sacramentis, quæ Ivo, Carnotensis episcopus, abbreviavit, noscitur contulisse*. Peut-être néanmoins que ce livre des sacrements n'est autre chose que le premier sermon *De sacramentis neophytorum*. Après cette petite digression qui était nécessaire, revenons à notre sujet.

A l'égard des dix-huit autres sermons de notre prélat, il y en a quinze qui sont des instructions courtes, mais lumineuses et solides, sur les principales fêtes de l'année, savoir l'Avent, la Nativité du Seigneur, la Circoncision, la Purification, la Septuagésime, le commencement du jeûne, ou le mercredi des Cendres, le Carême, l'Annonciation, le dimanche des Rameaux, la cène du Seigneur, ou le jeudi saint, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte et la Chaire de saint Pierre (183). Les trois derniers sont des instructions sur l'Oraison dominicale, sur le Symbole des apôtres, et sur les habits *adultérins* ou mondains, tant des hommes que des femmes. On apprend de l'un de ces sermons que la loi de la continence pendant le carême, pour les personnes mariées, était encore alors en vigueur, au moins dans l'Eglise de France. Le commencement de celui de la cène du Seigneur a paru si important à M. de P. R. qu'ils en ont fait la cinquième leçon de leur office quarante-troisième du Saint-Sacrement. Il est bon d'être averti que, dans un manuscrit du roi d'Angleterre, celui de l'Avent a pour titre *De distinctione Adventus Domini*, parce qu'en effet ce sermon traite du double arênement de Jésus-Christ dans l'humanité de sa chair mortelle dans la plénitude des temps, et dans toute la gloire de sa majesté divine à la fin des temps (184-85).

Le premier qui a entrepris de donner au public les sermons d'Yves est Melchior Hittorpius, qui fit entrer les vingt-un premiers dans son recueil d'anciens écrits sur la liturgie, imprimé à Cologne chez Gervin Calenius en 1568 in-fol. (186), et réimprimé à Rome en 1591, et à Paris en 1624. (187) Dans ce recueil ils ont pour titre : *B. Ivoius Carnot. episcopi, De ecclesiasticis sacramentis et officis, De præcipuis per annum festis, sermones nunc primam editi*. Ce titre confirme la remarque qu'on a déjà faite, que le livre ou les quatre livres des sacrements qui, dans quelques manuscrits portent le nom d'Yves, ne sont que le premier ou les quatre premiers de ses sermons. Du recueil d'Hittorpius, les mêmes sermons sont passés dans l'édition générale des œuvres d'Yves, faite à Paris en 1647 par les soins du Père Fronteau (188); l'éditeur y a ajouté trois autres sermons, dont le premier, qui est sur les habits *adultérins*, avait déjà été publié par Juret, sur un manuscrit de Saint-Victor, à la suite des lettres de notre respectable prélat.

Les vingt-quatre sermons qui se trouvent dans l'édition du Père Fronteau ne sont pas les seuls qu'Yves ait composés.

Les derniers éditeurs de saint Augustin nous apprennent que le sermon pour un martyr, qui commence par ces mots : *Triumphalis B. martyris N. lui* appartient (189). Ce sermon qui, dans le bréviaire Romain, porte le nom de saint Augustin, était ci-devant le quarante-quatrième parmi ceux que ce saint docteur a composés pour les saints; et il est maintenant le deux cent vingt-troisième dans l'Appendice du troisième tome de ses œuvres. Les mêmes éditeurs nous avertissent qu'ils l'ont trouvé dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, où il tient le milieu entre les autres sermons d'Yves de Chartres.

Il est bon de remarquer que ce sermon n'est pas le seul entre ceux qui appartiennent certainement à notre bienheureux prélat, auquel on ait fait l'honneur de le regarder comme une production de saint Augustin. Il y en a trois autres de lui dans le même Appendice; savoir, le soixante quatrième qui est son sermon vingt-deuxième sur l'Oraison dominicale; le soixante-quatorzième, qui est son sermon vingt-troisième sur les habits *adultérins*, et le deux cent quarante-septième, qui est son sermon sixième : *Pourquoi Jésus-Christ est né et a souffert?* Les Bénédictins dans l'*errata* de leur onzième tome de saint Augustin, disent que ces trois sermons se trouvent dans l'édition du P. Fronteau, avec quelques fautes qui sont corrigées dans leur Appendice du cinquième tome de saint Augustin.

Outre le sermon d'un martyr, faussement attribué à saint Augustin, Yves en a encore composé trois autres qui n'ont jamais vu le jour. Le premier est sur la croix, et se trouve dans deux manuscrits; l'un

(174-80) *Bib. reg. Angl.* p., p. 152; viii, 12.  
 (181) Sand., par. 1, p. 359; Montf., *Bib.*, p. 1359, etc.  
 (182) Mab., *Ann.* t. III, p. 348.  
 (183) Ivo, *Serm.* p. 286-304.  
 (184-85) *Bib. reg. Angl.*, p. 152, viii, 15.

(186) *Bib. Min. Cent.*  
 (187) *Bib. th.*, II, p. 702.  
 (188) *Bib. S. Vinc. Cent.*  
 (189) *Kag., Sermon. App.* p. 368. *Patrologiæ* tom. XXXIX, Opp. S. Augustini V, p. II, col. 2158.

appartenant au roi d'Angleterre, et l'autre à Thomas Theyer à Londres (190); le second est sur la fête de saint Jean l'évangéliste, qui se trouve aussi dans deux manuscrits, l'un de l'abbaye de Cambroun, et l'autre de l'abbaye de Lobbes en Hainaut (191). Le troisième est sur les nocces de Jésus-Christ, et se trouve dans un manuscrit indiqué par dom Montfaucon (192).

Si nous nous en rapportons aux conjectures de Jean Prévost, chanoine de l'Eglise de Rouen, nous serions portés à croire qu'Yves de Chartres serait encore auteur des six autres sermons sur les devoirs des pasteurs (193), que le même Jean Prévost a publiés à Rouen en 1679, à la suite du traité des offices de l'Eglise de Jean, évêque d'Avranche, dans la suite archevêque de Rouen (194), dont on a parlé en son lieu.

Ces sermons s'étant trouvés sans nom d'auteur, dans un manuscrit de la bibliothèque de MM. Bigot, ancien de cinq cents ans, Jean Prévost a conjecturé qu'ils pouvaient bien être d'Yves de Chartres (195) : les raisons qu'il en allègue sont : 1° Que ce même manuscrit contient trois sermons du même prélat, qui ont déjà paru plusieurs fois sous son nom. 2° Que le style et la manière de penser de l'auteur de ces six sermons sont fort semblables au style et à la manière de penser d'Yves, dans les sermons qui sont indubitablement de lui, et surtout dans celui qu'il a fait sur la Chaire de saint Pierre. 3° Enfin qu'on ne peut nier qu'ils ne soient de quelque évêque, puisque l'auteur y parle à ses prêtres, comme étant leur supérieur, et chargé en cette qualité de répondre à Dieu de leur conduite : ce qui fait voir que ce sont des discours synodiques.

Mais à ces raisons qui paraissent avoir quelque vraisemblance, on en oppose d'autres qui n'ont pas moins de force pour la combattre, Car, dit-on : 1° si ces six sermons étaient véritablement d'Yves de Chartres, est-il possible que dans cette multitude prodigieuse de manuscrits de ses ouvrages qui se conservent encore aujourd'hui dans les bibliothèques, il ne s'en trouvât pas au moins quelques-uns où ces sermons lui fussent expressément attribués ? 2° On a vu ci-devant que les trois premiers de ces vingt-quatre sermons imprimés sont des discours synodiques, dont le but est d'instruire à fond ses ecclésiastiques sur tout ce qui regarde leurs fonctions et leurs devoirs : cela étant, quelle apparence y a-t-il qu'il ait voulu composer six autres discours synodiques sur la même matière, où il n'aurait presque fait que répéter ce qu'il aurait dit dans les précédents ? 3° On sait qu'on fait d'instructions synodiques ce n'est pas la coutume des évêques de les multiplier sur le même sujet sans nécessité. 4° Il faut bien remarquer que l'auteur de ces six sermons ne manque point, à la tête de chacun, de prendre un texte de l'Ecriture pour sujet de tout son discours ; or, c'est ce que ne fait jamais Yves de Chartres dans aucun des sermons qui sont certainement de lui. On voit par là que, si le style de l'auteur des six sermons en question, a quelque ressemblance avec celui de notre prélat, au moins il y a une différence considérable dans la méthode de prêcher de l'un et de l'autre. Quant à ce que dit Jean Prévost, que la manière de penser de l'auteur de ces sermons est fort semblable à la manière de penser d'Yves, nous ne voyons pas quelle induction on peut tirer de là. Car l'évêque de Chartres n'avait pas une manière de penser qui lui fût propre et particulière. Dans ce temps-là il n'y avait presque qu'une manière de penser sur tous les points concernant la religion, et ce n'a été que depuis Yves que l'Eglise a eue la douleur de se voir inondée d'une multitude d'opinions différentes, tant sur le dogme que sur la morale et la discipline.

Au reste, quel que soit l'auteur de ces six sermons, on voit que c'était un homme judicieux, très-versé dans l'étude de l'Ecriture, des Pères et des conciles, qui avait de la piété, du discernement et une grande connaissance de toutes ses obligations ; il écrivait assez bien pour le temps où il vivait. Tous ces caractères joints à d'autres circonstances, nous font naître la pensée que ses sermons pouvaient bien être d'Hildebert évêque du Mans. C'est ce que nous pouvons examiner dans l'article du dernier.

5° Le dernier ouvrage qu'on nous a donné sous le nom d'Yves, dans l'édition de ses œuvres de l'an 1647, est une courte chronique des rois de France, qui commence à Pharamond et finit à Philippe I (196).

Il est surprenant que François Juret qui, le premier, a tiré cette chronique de la poussière des bibliothèques, ne se soit pas aperçu qu'elle ne saurait être de notre prélat. La preuve en est certaine, puisqu'il est parlé de Henri I, roi d'Angleterre, comme d'un prince qui était alors dans la 30<sup>e</sup> année de son règne. Or, la 30<sup>e</sup> année du règne de ce prince, qui monta sur le trône l'an 1100, coïncide avec l'an 1130 de l'ère chrétienne. Comment donc Yves, qui est mort dès l'an 1116, pouvait-il être auteur d'une chronique qui n'a été écrite qu'environ 14 ans après qu'il n'était plus au monde ?

Il est vrai que quelques-uns ont voulu dire que l'endroit de cette chronique qui regarde Henri I, roi d'Angleterre, est une addition faite par une main étrangère (197). Mais quelles preuves en donneront-ils ? Cette prétendue addition ne se trouve-t-elle pas dans tous les manuscrits ? D'ailleurs elle est une suite fort naturelle de ce qui précède ; car, l'auteur ayant parlé immédiatement auparavant de Guillaume le Conquérant et de Guillaume le Roux, prédécesseurs de Henri I sur le trône d'Angleterre, il était naturel qu'il n'oublât pas ce dernier prince, qui était très-certainement régnant dans le temps qu'il écrivait. A quoi il faut ajouter qu'on ne connaît aucun bibliographe qui ait attribué cette chronique à l'évêque de Chartres. Nous parlerons de cette chronique dans l'article de Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury, qui en est le véritable auteur.

Au reste les savants conviennent aujourd'hui que cette chronique est très peu de chose et fort défectueuse (198). L'auteur y rapporte, selon M. l'abbé le Gendre, bien des choses qui ne s'accordent point avec les historiens contemporains.

On a déjà remarqué que François Juret est le premier qui a fait paraître cette chronique, dans les deux éditions qu'il a données des lettres d'Yves de Chartres (199) ; la première à Paris en 1584 ou 1585, in-4<sup>o</sup> ; la seconde aussi à Paris en 1610, in-8<sup>o</sup>. Marquard Frecher se donna la peine de la faire réimprimer en 1643 (200) ; dans la première partie de son recueil des historiens français. Des deux premières éditions de Juret, elle est encore passée dans celle des œuvres d'Yves, faite à Paris en 1647, in-fol. (201).

Nous allons donner ici une notice de cette dernière édition, afin de n'y plus revenir. Quoiqu'on l'an-

(190) *Bib. Reg. Angl.*, ib. ; *Cat. mss. Angl.* par. iv, n. 662.

(191) *Sand. ib.* part. I. p. 359, et par. II, p. 359.

(192) *Montf. Bib. bib.*, p. 319, B.

(193) *Joan. Abr.*, *De off. eccl.*, p. 444-487.

(194) *Hist. litt.* t. VIII, p. 64, 74.

(195) *Joan. Abr. ib.*, *præf.*, p. 9, 10.

(196) *Ivo, Chron.*, p. 508-507.

(197) *Cave*, p. 541, 2 ; *Oud.*, t. II, p. 875.

(198) *Le Long, Bib. Fr.*, p. 341, 2.

(199) *Bib. Caum.*, p. 44 ; *Le Long, ibid.*

(200) *Le Long ib.* ; *Fab. Bib. Lat.*, l. VI, p. 559

(201) *Bib. S. Vin. Cen.*

nonce comme contenant tous les écrits d'Yves de Chartres, il est certain qu'elle n'en contient qu'une partie, savoir : le *Décret*, les *Lettres*, les *Sermons* et la petite Chronique dont on vient de parler. On y a joint les notes de François Juret et de Jean-Baptiste Souchet, sur les lettres, avec la Vie de l'auteur qui a été réimprimée dans les Bollandistes au vingtième de Mai. On trouve à la tête, dans l'exemplaire qui est à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, deux différentes épitres dédicatoires, toutes les deux adressées à Jean Lescot, évêque de Chartres : la première est du P. Fronteau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, qui s'y donne pour l'auteur de l'édition, et qui la dédie à l'évêque de Chartres, tant en son nom qu'au nom de sa congrégation; la seconde est de Jean-Baptiste Souchet qui, se prétendant aussi auteur de la même édition, la revendique comme un bien qui lui est propre, et dont le P. Fronteau voulait vainement se faire honneur et à sa congrégation. Cela produisit entre ces deux savants un procès littéraire des plus vifs, dont nous n'entreprenons pas ici de faire l'histoire; nous dirons seulement que Cave (202) et Oudin (203) la donnent à Souchet, parce qu'ils n'avaient vu apparemment que son épitre dédicatoire; et que MM. Dupui (204) et Dupin (205) la donnent au P. Fronteau.

6° Outre la petite chronique dont on vient de parler, on a encore attribué à Yves une autre chronique bien plus étendue, qui commence à Ninus, fondateur de la monarchie des Assyriens, et qui est divisée en deux parties; dont la première finit à la dernière année de Charlemagne, et la seconde s'étend jusque vers l'an 1034, ou plutôt jusqu'au règne de Louis XI (206).

Gérard-Jean Vossius dit avoir vu cette chronique à Amsterdam, dans un manuscrit de Guillaume Oomsius, où elle avait pour titre : *Histoire abrégée des gestes de quelques rois Assyriens, des gestes de tous les empereurs romains, et enfin des gestes de Charlemagne et de tous ses successeurs, composée par le vénérable Yves, évêque de Chartres* (207). Elle se trouve, avec le même titre, dans un manuscrit de M. Cotton, à Londres (208); c'est sur la foi d'un troisième manuscrit, que Marquard Frecher en a fait imprimer une partie, sous le nom de notre savant prélat, dans sa collection des historiens de France, publiée à Hanovre, en 1613 (209).

Il faut que l'attribution de cette chronique à Yves de Chartres soit bien ancienne, puisqu'elle est expressément citée comme étant de lui dans une lettre que Nicolas, moine de Saint-Alban, en Angleterre, écrivit, vers l'an 1176, à Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi : *Ivo venerabilis, est-il dit dans cette lettre, Carnotensium episcopus in Chronicis suis scripsit* (210), etc.

Il est à croire que cette chronique n'est pas différente d'un livre qui, dans l'inventaire qui fut fait en 1458 des livres de Gauthier de Shington, chanoine de Chartres, se trouve ainsi marqué : *Ivo, Carnot. episcopus, De collectione historiarum ecclesiasticarum, mensæ frugalis* (211), etc. Il est bon de remarquer à ce sujet que la même chronique est effectivement qualifiée d'*histoire ecclésiastique* dans quelques anciens manuscrits, comme dans celui de Saint-Denis, cité par dom Mabillon (212). Ne serait-ce pas encore la même chose qu'une histoire qui se trouve dans un des manuscrits de l'abbaye de Saint-Evroui, en Normandie (c'est le cinquante-quatrième in-4°), avec ce titre : *Historia magistri Ivonis*?

Mais quoique l'attribution de cette chronique à Yves de Chartres soit, comme on vient de voir, et fort ancienne et fort multipliée, il est cependant certain que cet ouvrage n'est pas de lui (213). Tous les savants conviennent aujourd'hui qu'il appartient à Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury, ou de Saint-Benoît sur Loire, qui en composa la première partie en 1110, à la prière d'Aléle, comtesse de Blois et de Chartres, et puis la seconde partie à la prière de la reine Mathilde, femme de Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, comme on le verra dans l'article de cet écrivain.

Ce qui aura apparemment causé la méprise, c'est (214) une lettre du même Hugues de Sainte-Marie à notre prélat, par laquelle il lui adresse son ouvrage, en le priant de vouloir bien se donner la peine de le revoir et le corriger. Comme cette lettre se trouvait à la tête de la chronique, il sera arrivé que des lecteurs superficiels ou des copistes peu attentifs, sans examiner autrement la lettre, auront conclu, en y voyant le nom d'Yves, qu'il était auteur de la chronique. Il leur aura été d'autant plus aisé de tomber dans cette méprise que le nom de l'auteur était peu connu, au lieu que celui d'Yves était célèbre partout. Ceux qui sont au fait des manuscrits savent que ces sortes de méprises n'ont été que trop communes avant l'invention de l'imprimerie.

7° Si notre prélat ne peut pas être regardé comme auteur des deux chroniques précédentes, il n'en est pas apparemment de même d'une Vie de saint Augustin qui porte son nom. Cette Vie, qui a été inconnue jusqu'ici à tous les bibliographes, se trouve dans deux manuscrits : l'un de la bibliothèque de M. Cotton, à Londres, où elle a pour titre : *Vita B. Augustini, Hippon. episcopi per Ivonem Carnot. episcopum* (215); et l'autre de l'église de Saint-Pierre de Cambridge, où elle est ainsi intitulée : *Excerptiones venerabilis Ivonis, Carnot. episcopi, De confessionibus et Vita B. Augustini, Hippon. episcopi*. On voit, par ce dernier titre, que cette Vie est composée des passages tirés des confessions de saint Augustin et de la vie de ce saint docteur, écrite par Possidius, évêque de Calame.

8° Dans l'énumération que l'anonyme de Molk, publiée par dom Pez, fait des ouvrages d'Yves de Chartres, il marque un Martyrologe des saints (216); mais ce Martyrologe pourrait bien être un ouvrage chrétien, puisqu'on n'en trouve absolument rien ailleurs.

9° Lorsque dans notre huitième volume nous avons parlé du *Micrologue sur les rites ecclésiastiques*, nous savions certainement que cet excellent écrit était l'ouvrage d'un évêque qui vivait avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle (217); mais nous ne savions pas avec la même certitude que cet évêque fut Yves de Chartres. Nous

(202) Cave, p. 541, 2.

(203) Oud., p. 875, 2.

(204) Dupui, *Cat. du Droit can.*, p. 133.

(205) Dupin, p. 83.

(206) Cave, *ib.*; Oud., p. 875, 876; Lamb., *Bib.*, t. II, 856, 860.

(207) Voss., *Hist. Lat.*, l. II, c. 47.

(208) *Bib. Cott.*, p. 97, n. VIII, 22.

(209) Fab., *Bib. Lat.*, l. VI, p. 559.

(210) Pet. Cell., l. IX, ep. 9, p. 134.

(211) *Monastic. Angl.*, t. III, p. 363, t.

(212) Mab., *Ann.*, l. 74, n. 48.

(213) Lamb., *ib.*; Oud., *ib.*; Sand. in Voss., p. 42; Mab., *ib.*; Alex., *Instr. ecclés.*, t. VI, p. 515, 2; Dupin, *ib.*; p. 83.

(214) On trouve cette lettre à la tête des témoignages des anciens touchant Yves de Chartres, qui sont recueillis au commencement de l'édition de ses œuvres de 1647. Il en est parlé dans dom Mabillon, *Ann.*, l. LXXIV, n. 48.

(215) *Bib. Cott.*, p. 93, n. 13.

(216) Anonym. Mell., *Script.*, c. 9, p. 155.

(217) *Hist. litt.*, t. VIII, p. 320, 323.

sommes redevables à Henri Warton de nous avoir appris ce fait important, de manière à n'en pouvoir plus douter (218). Le même auteur nous apprend encore que cet écrit n'est qu'une partie détachée d'un ouvrage plus étendu, qu'Yves a composé sur les offices de l'Eglise : *De officiis ecclesiasticis*, dont il y a un très-beau manuscrit, presque aussi ancien que l'auteur, dans la bibliothèque de Lambeth, en Angleterre.

Cet ouvrage d'Yves sur les offices de l'Eglise, tel que nous le représente Warton, est composé de soixante-onze chapitres, dont les huit premiers traitent des matines, laudes, prime, tierce, sexte, nones, vêpres et complies. Les soixante-deux suivants composent le Micrologue ; et le dernier, qui n'est pas dans le Micrologue, traite des auteurs de la messe, et de chacune de ses parties. On voit par là que c'est un des ouvrages, sur la liturgie, des plus considérables et des plus étendus qui aient été composés anciennement.

Ceux qui désireront en avoir une notion plus parfaite et plus détaillée peuvent se satisfaire, en lisant ce qu'on a dit dans le huitième volume de l'histoire littéraire du Micrologue, qui fait une partie considérable de l'ouvrage de notre prélat sur les offices de l'Eglise. Nous observerons ici seulement que cet écrit sur les offices de l'Eglise, dont Yves est l'auteur, et qui mériterait bien d'être imprimé en entier, n'est visiblement autre chose que l'écrit marqué par l'anonyme de Molk sous le nom de *sentences sur les offices divins*, et qu'il attribue expressément à notre saint prélat.

Outre le manuscrit de la bibliothèque de Lambeth, indiqué par Warton, il s'en trouve encore deux autres : l'un dans la bibliothèque du collège de toutes les âmes, à Oxford, et l'autre dans celle du collège de Saint-Benoît, à Cambridge (219). A ces quatre manuscrits d'Angleterre, il en faut ajouter un que l'on conserve à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, qui a appartenu à la reine de Suède (220).

40° Un des ouvrages qui, selon toutes les apparences serait le plus d'honneur à Yves, s'il était imprimé, est son commentaire sur les Psaumes (221). Il se trouve dans deux manuscrits, l'un de la bibliothèque de M. Colbert, coté 1475, en deux volumes in-fol. ; et l'autre de la bibliothèque de Saint-Allire de Clermont, en Auvergne, en un vol. in-fol., et dans un troisième manuscrit des Pays-Bas, dont parle Sanderus (222).

41° On voit dans plusieurs manuscrits, tant de France que d'Angleterre, un livre sous le nom d'Yves de Chartres, qui a pour titre : *De multimoda distinctione Scripturarum* (223). Il n'est pas facile de savoir ce que c'est que ce livre. Dans un des manuscrits appartenant à la bibliothèque publique de Cambridge, le titre en est expliqué, comme si ce livre n'était autre chose que le recueil même des lettres d'Yves (224).

Voici le titre : *Ivo Carnotensis episcopus, De multimoda distinctione Scripturarum, sub una eorum eloquiorum facie contentarum : vel, ut ab alio notatur, epistolæ Ivonis*. Au contraire, dans un autre manuscrit appartenant au chevalier Cotton (225), le titre en est exprimé comme si le livre n'était autre chose que la *Pannormie* de notre prélat : *Liber Pannormie Ivonis Carnot. episcopi De multimoda distinctione Scripturarum, sub una eorum eloquiorum facie contentarum*. Dans un troisième manuscrit de la cathédrale d'Herford, le même livre n'est désigné que sous le titre général de *Distinctions d'Yves de Chartres* (226). C'est à ceux qui entreprendront un jour de donner une nouvelle édition des œuvres de ce grand prélat, de déterrer cet écrit et de le faire connaître au public. Il est bon qu'ils soient avertis qu'il s'en trouve un exemplaire parmi les manuscrits in-4° de l'abbaye du Mont Saint-Michel, numero 165.

42° Possevin parle d'un écrit de notre prélat, intitulé *Liber De determinandis Patrum decretis*, qui se trouvait de son temps à Vienne en Autriche, avec les lettres de saint Yves parmi les manuscrits de Wolfgang Lazius (227). Cet écrit nous est encore moins connu que le précédent, à moins que ce ne soit, ou la *Pannormie*, ou le *Décret*, ou peut-être quelque fragment de l'un ou de l'autre.

43° Nous ignorons de même ce que c'est qu'un autre livre, intitulé *Liber De sacramentis devotiomis*, qu'on dit que quelques uns attribuent à Yves, mais que le P. Combeffis prétend, sur l'autorité du B. Pierre de Damien, être de saint Fulbert (228).

44° Enfin, nous ignorons encore ce que c'est qu'un Evangile de la Sainte-Vierge, qui se trouve, dit-on, manuscrit avec la soixantième lettre d'Yves à Hugues, archevêque de Lyon, dans la bibliothèque du collège de Caio-Gonville, à Cambridge (229).

45° Il n'en est pas de même d'un discours ou traité *De la matière, de l'ordre et de la vérité des sacrements de Jésus-Christ et de l'Eglise*, qu'on nous annonce comme se trouvant à Londres dans un manuscrit de Thomas Bodley (230) ; car la place que ce discours tient dans le même manuscrit donne tout lieu de penser que ce n'est autre chose que le premier sermon de saint Yves, qui a pour titre : *Des sacrements des néophytes*. Pour ce qui est d'un autre discours contenu dans le même manuscrit, sous ce titre : *De clericatu et ejus officio*, c'est visiblement le sermon de notre prélat, qui traite de l'excellence des ordres sacrés et des devoirs de ceux qui y sont élevés (231).

46° Sixte de Sienna parle d'un Umberto, évêque de Chartres, qui, vers l'an 1100, écrivit un traité contre les Juifs, sur ces paroles du chapitre XLIX de la Genèse : *Non auferetur sceptrum de Juda* (232), etc. Comme notre Yves était certainement évêque de Chartres en 1100, quelqu'un s'imaginera peut-être que c'est lui qui est auteur de ce traité, d'autant plus qu'on ne trouve point d'évêque de Chartres du nom de Umberto. Mais il est certain que ce prétendu Umberto n'est autre que saint Fulbert, quia a effectivement écrit contre les Juifs le traité dont il est ici question (233). Voyez son article dans notre histoire littéraire.

47° Pour ne rien omettre de ce qui regarde les écrits d'Yves de Chartres, nous remarquerons qu'Antoine l'Oiselet cite un manuscrit du livre des écrivains ecclésiastiques de Siebert, dans lequel il dit qu'il

(218) Fab., *Bib. Lat.*, l. ix, p. 607, 608.

(219) Cat. mss. Angl., part. II, n. 1455, et part. III, n. 1444.

(220) Moraf., *Bib. bib.*, t. I, p. 48, n. 1522.

(221) Le Long, *Bib. sac.*, t. VII, p. 810, 2.

(222) Sand., part. II, p. 28.

(223) Moraf., *Bib. bib.*, p. 135, C.

(224) Cat. mss. Angl., part. III, n. 2250.

(225) *Bib. Cott.*, ibid.

(226) Cat. mss. Angl., par. IV, n. 1702.

(227) Poss., t. II, p. 307.

(228) Fab., *Bib. Lat.*, l. vi, p. 642.

(229) Cat. mss. Angl., part. III, n. 746, 5.

(230) *Ibid.*, par. I, n. 2014.

(231) *Ibid.*

(232) Six. Senens. *Bib.*, l. IV, p. 355, 1.

(233) *Hist. litt.* t. VII, p. 275.